



**NOTICE ANNUELLE**

**Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018**

**Le 14 mars 2019**

## TABLE DES MATIÈRES

<b>RUBRIQUE 1</b>	<b>DATE DE LA NOTICE ANNUELLE.....</b>	<b>3</b>
<b>RUBRIQUE 2</b>	<b>STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ .....</b>	<b>3</b>
2.1	NOM ET CONSTITUTION.....	3
2.2	LIENS INTERSOCIÉTÉS.....	3
<b>RUBRIQUE 3</b>	<b>DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ.....</b>	<b>4</b>
3.1	HISTORIQUE TRIENNAL .....	4
<b>RUBRIQUE 4</b>	<b>DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ.....</b>	<b>5</b>
4.1	APERÇU GÉNÉRAL.....	5
4.2	DESCRIPTION DES GROUPES DE PRODUITS ET DES SERVICES .....	5
4.3	DESCRIPTION DES PROCÉDÉS DE FABRICATION .....	6
4.4	ÉTABLISSEMENTS DE FABRICATION .....	7
4.5	APPROVISIONNEMENT EN BOIS .....	17
4.6	VENTES, COMMERCIALISATION ET CADRE CONCURRENTIEL .....	19
4.7	EMPLOYÉS .....	21
4.8	POLITIQUE EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT, DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ.....	21
4.9	FACTEURS DE RISQUE .....	23
<b>RUBRIQUE 5</b>	<b>DIVIDENDES – TROIS DERNIERS EXERCICES COMPLETS .....</b>	<b>27</b>
5.1	DIVIDENDES – TROIS DERNIERS EXERCICES COMPLETS .....	27
5.2	POLITIQUE ET RESTRICTIONS .....	27
<b>RUBRIQUE 6</b>	<b>DESCRIPTION DE LA STRUCTURE DU CAPITAL.....</b>	<b>27</b>
<b>RUBRIQUE 7</b>	<b>MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES .....</b>	<b>28</b>
7.1	COURS ET VOLUME DES OPÉRATIONS.....	28
<b>RUBRIQUE 8</b>	<b>ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS.....</b>	<b>28</b>
8.1	NOM, ADRESSE, POSTE ET TITRES DÉTENUS .....	29
8.2	DIRIGEANTS QUI NE SONT PAS ADMINISTRATEURS.....	30
<b>RUBRIQUE 9</b>	<b>MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES .....</b>	<b>32</b>
9.1	MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES .....	32
<b>RUBRIQUE 10</b>	<b>OBLIGATIONS D'INFORMATION CONTINUE DU COMITÉ D'AUDIT.....</b>	<b>33</b>
10.1	COMPOSITION DU COMITÉ D'AUDIT ET FORMATION ET EXPÉRIENCE PERTINENTES .....	33
10.2	MANDAT DU COMITÉ D'AUDIT .....	34
10.3	POLITIQUES ET PROCÉDURES D'APPROBATION PRÉALABLE.....	34
10.4	HONORAIRES DES AUDITEURS EXTERNES.....	34
<b>RUBRIQUE 11</b>	<b>AGENT DES TRANSFERTS .....</b>	<b>35</b>
<b>RUBRIQUE 12</b>	<b>CONTRATS IMPORTANTS .....</b>	<b>35</b>
<b>RUBRIQUE 13</b>	<b>INTÉRÊTS DES EXPERTS .....</b>	<b>35</b>
13.1	NOMS DES EXPERTS .....	35
<b>RUBRIQUE 14</b>	<b>RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....</b>	<b>36</b>
<b>ANNEXE « I »</b>	<b>MANDAT DU COMITÉ D'AUDIT.....</b>	<b>A-1</b>

## RUBRIQUE 1 DATE DE LA NOTICE ANNUELLE

La présente notice annuelle (« notice annuelle ») est datée du 14 mars 2019. Sauf indication contraire, les renseignements contenus dans la présente notice annuelle sont énoncés en date du 31 décembre 2018.

## RUBRIQUE 2 STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ

### 2.1 NOM ET CONSTITUTION

Stella-Jones Inc. (« SJI ») a été constituée sous la dénomination 2865165 Canada Inc. le 26 octobre 1992 selon le régime de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et elle a changé sa dénomination sociale pour Stella-Jones Inc. le 19 février 1993. Les statuts de SJI ont été modifiés le 31 mars 1994 afin d'y supprimer les restrictions sur son statut de société fermée. Les statuts ont été de nouveau modifiés le 13 juin 1994 afin de fractionner la totalité des 100 001 actions ordinaires émises et en circulation en 6 200 000 actions ordinaires redésignées « actions ordinaires », de créer des actions privilégiées émissibles en séries, d'annuler toutes les actions privilégiées autorisées mais non émises et de créer les actions privilégiées de série 1. Le 27 mai 1996, les statuts de SJI ont été à nouveau modifiés dans le but d'ajouter une disposition selon laquelle les administrateurs peuvent nommer un nombre limité d'administrateurs additionnels dont le mandat expire au plus tard à la clôture de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires. Le 1<sup>er</sup> janvier 2014, SJI a déposé des statuts de fusion attestant sa fusion avec sa filiale en propriété exclusive, I.P.B. – W.P.I. International Inc. (« I.P.B. »). Le 1<sup>er</sup> janvier 2015, SJI a déposé des statuts de fusion attestant sa fusion avec ses filiales en propriété exclusive, Stella-Jones Canada Inc. (« SJ Canada ») et Guelph Utility Pole Company Ltd. Le 1<sup>er</sup> janvier 2016, SJI a déposé des statuts de fusion attestant sa fusion avec ses filiales en propriété exclusive, Ram Forest Group Inc. (« Ram Forest Group »), Ramfor Lumber Inc. (« Ramfor »), Ram Forest Products Inc. (« RFP ») et Trent Timber Treating Ltd. (« Trent »). Le 12 mai 2017, Stella-Jones a déposé des statuts de modification afin d'augmenter le nombre minimal et le nombre maximal d'administrateurs, les faisant passer à trois et à douze, respectivement.

Le siège social de SJI est situé au 3100, boul. de la Côte-Vertu, bureau 300, Montréal (Québec) H4R 2J8.

### 2.2 LIENS INTERSOCIÉTÉS

Au 31 décembre 2018, Stella-Jones Corporation (« SJ Corporation »), McFarland Cascade Holdings, Inc. (« McFarland »), McFarland Cascade Pole & Lumber Company (« MCPL »), Cascade Pole and Lumber Company (« Cascade »), Lufkin Creosoting Co., Inc. (« Lufkin »), Kisatchie Midnight Express, L.L.C. (« KME »), Stella-Jones U.S. Holding Corporation (« SJ Holding »), Stella-Jones U.S. Finance II Corporation (« SJ Finance II »), Stella-Jones U.S. Finance III Corporation (« SJ Finance III »), Stella-Jones US II LLC (« SJ US II »), Stella-Jones U.S. III LLC (« SJ US III ») et Stella-Jones CDN Finance Inc. (« SJ CDN Finance ») étaient les principales filiales de la Société.

NOM DE LA FILIALE	POURCENTAGE D' ACTIONS COMPORTANT DROIT DE VOTE APPARTENANT À LA SOCIÉTÉ	TERRITOIRE DE CONSTITUTION
SJ Corporation	100 %	Delaware
McFarland	100 %	Washington
MCPL	100 %	Washington
Cascade	100 %	Washington
Lufkin	100 %	Texas
KME	100 %	Louisiane
SJ Holding	100 %	Delaware
SJ Finance II	100 %	Delaware
SJ Finance III	100 %	Delaware
SJ US II	100 %	Delaware
SJ US III	100 %	Delaware
SJ CDN Finance	100 %	Canada

## RUBRIQUE 3 DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ

*À moins que le contexte n'indique un sens différent, « Stella-Jones », « SJI » et « la Société » s'entendent de Stella-Jones Inc. et de ses filiales.*

### 3.1 HISTORIQUE TRIENNAL

Stella-Jones Inc. (TSX : SJ) est un chef de file dans la production et la commercialisation de produits industriels en bois traité sous pression. La Société fournit des traverses de chemin de fer et des poutres aux exploitants de chemins de fer nord-américains, ainsi que des poteaux aux sociétés de services publics d'électricité et aux entreprises de télécommunication à l'échelle du continent. Stella-Jones Inc. fabrique aussi du bois d'œuvre à usage résidentiel et des accessoires qu'elle distribue auprès de détaillants en vue d'applications extérieures, de même que des produits industriels pour des applications de construction et maritimes.

Le 3 juin 2016, SJI a réalisé, par l'intermédiaire de sa filiale américaine en propriété exclusive, l'acquisition de l'installation de traitement du bois de Lufkin, située à Lufkin, au Texas. Cette installation fabrique des poteaux et des poutres en bois traité. Le décaissement total associé à l'acquisition a été d'environ 46,5 millions de dollars (35,9 millions de dollars US), compte non tenu des coûts d'acquisition. SJI a financé l'acquisition au moyen de ses facilités de crédit syndiquées et d'un billet non garanti au vendeur (le « billet non garanti au vendeur de Lufkin »). Étant donné que cette opération ne constituait pas une acquisition significative aux fins de la Partie 8 du Règlement 51-102, aucune annexe 51-102A4 (Déclaration d'acquisition d'entreprise) n'a été déposée à l'égard de cette acquisition.

Le 3 juin 2016, la Société a réalisé, par l'intermédiaire de sa filiale américaine en propriété exclusive, l'acquisition des titres de participation de 440 Investments, LLC, la société mère de Kisatchie Treating, LLC, de Kisatchie Pole & Piling, LLC, de Kisatchie Trucking, LLC et de KME (collectivement, « Kisatchie »). Kisatchie fabrique des poteaux, des pilotis et des poutres en bois traité et exploite deux usines de traitement du bois situées à Converse et à Pineville, en Louisiane. Le décaissement total associé à l'acquisition a été d'environ 46,2 millions de dollars (35,7 millions de dollars US), compte non tenu des coûts d'acquisition. Stella-Jones a financé l'acquisition au moyen de ses facilités de crédit syndiquées et d'un billet non garanti au vendeur (le « billet non garanti au vendeur de Kisatchie »). Étant donné que cette opération ne constituait pas une acquisition significative aux fins de la Partie 8 du Règlement 51-102, aucune annexe 51-102A4 (Déclaration d'acquisition d'entreprise) n'a été déposée à l'égard de cette acquisition.

Le 21 décembre 2016, la Société a réalisé l'acquisition de la quasi-totalité des actifs d'exploitation de Bois KMS (GMI) Ltée (« KMS ») et de Northern Pressure Treated Wood Ltd. (« NPTW »). Des installations spécialisées dans la fabrication et la distribution de poteaux de bois traité destinés aux sociétés de services publics ont été acquises à Rivière-Rouge, au Québec, et à Kirkland Lake, en Ontario. Le décaissement total associé aux acquisitions a été d'environ 19,2 millions de dollars, compte non tenu des coûts d'acquisition. Étant donné que ceci ne constituait pas une acquisition significative aux fins de la Partie 8 du Règlement 51-102, aucune annexe 51-102A4 (Déclaration d'acquisition d'entreprise) n'a été déposée à l'égard de cette acquisition.

Le 19 décembre 2017, Stella-Jones a réalisé l'acquisition de la quasi-totalité des actifs de traitement du bois de Wood Products Industries Inc. (« WPI »), située à South River en Ontario. La Société prévoit utiliser ces actifs pour traiter du bois d'œuvre à usage résidentiel. Le décaissement total a été d'environ 4,2 millions de dollars, compte non tenu des coûts d'acquisition d'environ 234 000 \$. La Société a financé l'acquisition au moyen de ses facilités de crédit syndiquées existantes. Étant donné que cette opération ne constituait pas une acquisition significative aux fins de la Partie 8 du Règlement 51-102, aucune annexe 51-102A4 (Déclaration d'acquisition d'entreprise) n'a été déposée à l'égard de cette acquisition.

Le 9 février 2018, la Société a réalisé l'acquisition des installations de traitement du bois et des installations d'écorçage de poteaux de Prairie Forest Products (« PFP »), une division de Prendville Industries Ltd., lesquelles installations sont respectivement situées à Neepawa et Birch River, au Manitoba. Le décaissement total a été d'environ 27,0 millions de dollars, compte non tenu des coûts d'acquisition d'environ 425 000 \$. La Société a financé l'acquisition au moyen de ses facilités de crédit syndiquées existantes. Étant donné que cette opération ne constituait pas une acquisition significative aux fins de la Partie 8 du Règlement 51-102, aucune annexe 51-102A4 (Déclaration d'acquisition d'entreprise) n'a été déposée à l'égard de cette acquisition.

Le 9 avril 2018, la Société a réalisé, par l'intermédiaire de sa filiale américaine en propriété exclusive, l'acquisition de la quasi-totalité des actifs d'exploitation utilisés dans le cadre des activités menées par Wood Preservers Incorporated (« WP »), situés à ses installations de traitement du bois de Warsaw, en Virginie. WP fabrique, vend et distribue des pilotis pour constructions maritimes, des pieux pour fondations et des poteaux en bois traité destinés aux sociétés de services publics. Le décaissement total associé à l'acquisition s'est établi à environ 27,5 millions de dollars (21,6 millions de dollars US), compte non tenu des coûts d'acquisition d'environ 423 000 \$. La Société a financé l'acquisition au moyen de ses facilités de crédit syndiquées existantes et d'un billet à payer non garanti. Étant donné que cette opération ne constituait pas une acquisition significative aux fins de la Partie 8 du Règlement 51-102, aucune annexe 51-102A4 (Déclaration d'acquisition d'entreprise) n'a été déposée à l'égard de cette acquisition.

## **RUBRIQUE 4 DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ**

### **4.1 APERÇU GÉNÉRAL**

La Société exerce ses activités dans deux secteurs d'activité, soit la production et la vente de bois traité sous pression pour quelques groupes de produits différents (tel que décrit ci-dessous), ainsi que de billots et de bois d'œuvre. Ses installations de traitement du bois sont situées dans les provinces canadiennes de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, du Manitoba, de la Nouvelle-Écosse, de l'Ontario et du Québec, ainsi que dans les États américains de l'Alabama, de l'Arizona, de l'Arkansas, de la Géorgie, de l'Indiana, du Kentucky, de la Louisiane, du Mississippi, du Nevada, de l'Oregon, de la Pennsylvanie, de la Caroline du Sud, du Texas, de la Virginie, de Washington et du Wisconsin. De plus, la Société distille le goudron de houille et distribue les produits tirés de ce procédé à partir de sa distillerie de Memphis, au Tennessee.

### **4.2 DESCRIPTION DES GROUPES DE PRODUITS ET DES SERVICES**

#### **Traverses de chemin de fer**

Puisque les produits pour chemin de fer doivent posséder un degré de résistance élevé à l'usure et à la décomposition, un traitement à base de créosote est nécessaire pour procurer le maximum de protection.

La demande en traverses de chemin de fer est suscitée principalement par les programmes de remplacement, puisqu'il y a très peu d'activités de construction de nouvelles voies. Les dépenses en immobilisations au chapitre des améliorations des voies et des infrastructures devraient demeurer solides au cours des années à venir.

Un volume relativement stable de traverses neuves est nécessaire à des fins d'entretien, puisque, selon l'estimation de la direction, environ 1,5 % à 3,0 % de toutes les traverses sur les lignes en activité doivent être remplacées chaque année. En plus de satisfaire à la demande des sociétés ferroviaires de catégorie 1 en traverses de chemin de fer et poutres, la Société vend également des traverses et des poutres à des sociétés exploitant des lignes ferroviaires sur courtes distances et à des entrepreneurs qui installent et réparent les lignes ferroviaires.

## **Poteaux destinés aux sociétés de services publics**

La clientèle des poteaux pour lignes de transmission et de distribution est surtout constituée des sociétés régionales de télécommunications et d'électricité. Bien qu'il existe d'autres solutions, les poteaux en bois traité sont préférés en raison de leur durabilité (normalement de 40 à 50 ans ou plus) et leur coût relativement faible à l'achat, à l'installation et à l'entretien. De plus, les poteaux en bois peuvent être facilement percés et débités et peuvent être entretenus plus facilement par les monteurs de ligne. Les poteaux en acier, en ciment et en composite coûtent plus cher que les poteaux en bois dans la plupart des tailles et pour la plupart des applications. En raison des coûts plus élevés de ce type de poteaux et de caractéristiques comme leur conductivité, leur potentiel de corrosion, leur difficulté d'entretien, leur peu de flexibilité et de maniabilité (perçage, usinage et montage), les poteaux en bois continuent d'être le premier choix des sociétés de services publics. Les câbles enfouis sont utilisés surtout dans les centres urbains où des infrastructures sont déjà en place sous terre, mais sont moins populaires dans les régions rurales en raison de leur coût plus élevé et de leur accès plus difficile.

## **Bois d'œuvre à usage résidentiel**

Cette catégorie se compose principalement de bois d'œuvre traité sous pression à usage résidentiel en vue de son utilisation pour les patios, les terrasses, les clôtures et d'autres applications extérieures, en plus de la distribution de bois et d'accessoires en produits de substitution pour le bois. La Société fournit du bois d'œuvre à usage résidentiel au Canada, ainsi que dans le nord-ouest des États-Unis et en Alaska.

## **Produits industriels**

Ces produits comprennent les pieux de fondation, les pilotis pour constructions maritimes, le bois pour les ponts ferroviaires, les croisements de rail et les tapis de grue en bois, le bois de charpente, les piquets de clôture et les poteaux pour glissières de sécurité des routes.

La Société fabrique également la créosote, un produit de préservation du bois, pour utilisation dans ses activités de traitement du bois, ainsi que d'autres produits à base de goudron de houille, comme le brai de toiture et le goudron routier, qui sont vendus à des clients tiers.

## **Billots et bois d'œuvre**

Ce secteur d'activité comprend les billots qui sont obtenus dans le cadre du processus d'approvisionnement de la Société et qui ne sont pas jugés aptes à être utilisés comme poteaux destinés aux sociétés de services publics. De plus, dans le cadre de ses activités en vue de fournir un volume suffisant de bois d'œuvre à usage résidentiel à des prix concurrentiels, la Société revend le volume excédentaire de bois d'œuvre sur les marchés locaux de la construction résidentielle.

## **4.3 DESCRIPTION DES PROCÉDÉS DE FABRICATION**

La préservation est un procédé au moyen duquel le bois est protégé contre la décomposition et les insectes nuisibles grâce à l'imprégnation sous pression contrôlée de préservateurs qui sont résistants aux organismes destructeurs du bois.

La fabrication comporte au moins deux étapes : le séchage du bois et l'injection du préservateur sous pression hydraulique. Les préservateurs, qui sont tous approuvés par Santé Canada et par la *Environmental Protection Agency* des États-Unis, sont à base d'huile ou d'eau. Les matières premières sont formées du bois et des préservateurs.

Au cours de la première étape du traitement, la teneur excédentaire en eau du bois est réduite avant de passer à l'imprégnation du préservateur. Cela s'accomplit au moyen du séchage à l'air ou au four ou au moyen d'un « conditionnement » dans l'autoclave de traitement lui-même.

Au cours de la deuxième étape, le traitement est réalisé sur des lots de bois semblables par l'espèce, la forme et le degré d'humidité. Ces lots sont introduits dans l'autoclave où un vide ou une atmosphère sous pression est créé avant l'injection du préservateur. À la suite de l'injection du préservateur, la pression hydraulique est maintenue dans l'autoclave jusqu'à ce que le bois ait absorbé le préservateur à un degré prédéterminé. Une fois l'absorption terminée, le préservateur en excédent est retourné dans les réservoirs de stockage et il ne reste que quelques autres opérations à accomplir pour éviter la concentration du préservateur à la surface du bois avant de le retirer de l'autoclave.

#### **4.4 ÉTABLISSEMENTS DE FABRICATION**

La Société exploite quatorze installations de traitement du bois au Canada et vingt-cinq aux États-Unis. Au Canada, ces installations sont situées à Carseland (Alberta), Galloway, New Westminster et Prince George (Colombie-Britannique), Neepawa (Manitoba), Truro (Nouvelle-Écosse), Gormley, Guelph, Peterborough et South River (Ontario), et à Delson, Gatineau, Rivière-Rouge et Sorel-Tracy (Québec). Aux États-Unis, elles sont situées à Clanton et Montevallo (Alabama), Eloy (Arizona), Rison et Russellville (Arkansas), Cordele (Géorgie), Winslow (Indiana), Fulton (Kentucky), Alexandria, Converse et Pineville (Louisiane), Electric Mills (Mississippi), Silver Springs (Nevada), Eugene et Sheridan (Oregon), Dubois et McAlisterville (Pennsylvanie), Whitmire (Caroline du Sud), Lufkin (Texas), Goshen et Warsaw (Virginie), Arlington et Tacoma (Washington), et Bangor et Cameron (Wisconsin).

La Société fabrique de la créosote, un produit de préservation du bois, à sa distillerie de Memphis, au Tennessee.

La Société exploite douze installations d'écorçage de poteaux au Canada et aux États-Unis, et de nombreuses entreprises d'écorçage de poteaux exploitées par des tiers fournissent des services à la Société tant au Canada qu'aux États-Unis.

##### **Carseland (Alberta)**

Construite en 1978, l'installation de Carseland est située sur un site de 64 hectares dont 32 hectares servent à la production et à l'entreposage de poteaux pour services publics et de bois d'œuvre à usage résidentiel. Les activités d'exploitation comprennent un système de traitement sous pression au pentachlorophénol (« PCP ») de pointe, un système de traitement sous pression à préservateurs solubles à l'azole de cuivre micronisé (« ACM »), ainsi que deux chambres de séchage et de stabilisation. En outre, on y retrouve un réservoir pour le traitement des bases de poteaux, une chaîne d'incision/de classement et une chaîne d'emballage du bois d'œuvre automatisée. La capacité de traitement annuelle totale atteint environ 147 000 m<sup>3</sup>. L'emplacement avantageux de l'usine facilite l'approvisionnement des marchés de l'ouest du Canada et des États-Unis en poteaux pour services publics. L'usine de traitement est soutenue par une exploitation forestière établie de longue date qui gère les tenures forestières de la Société en Colombie-Britannique et dont le siège social se trouve à Salmon Arm, en Colombie-Britannique.

En 2018, des dépenses en immobilisations d'environ 460 000 \$ ont été engagées relativement à l'installation, principalement pour un projet de pavage, la construction d'un atelier d'entretien et le remplacement d'un élément du système de traitement au pentachlorophénol.

De plus, des dépenses en immobilisations d'environ 2,0 millions de dollars ont été engagées en 2018 relativement aux opérations forestières de Salmon Arm, principalement pour la construction d'une route et l'achat de terrains forestiers.

### **Galloway (Colombie-Britannique)**

Situé à Galloway (Colombie-Britannique), le site de 15 hectares sert à la fabrication de poteaux destinés aux sociétés de services publics, dont les principaux procédés sont l'écorçage, l'entaillage, le modelage et le traitement. L'installation effectue le traitement thermique et sous pression de poteaux grâce à un autoclave de traitement sous pression à base d'huile et un réservoir de traitement de pieds de poteaux. La capacité de production annuelle totale s'établit à environ 55 550 m<sup>3</sup>.

Les dépenses en immobilisations engagées relativement à l'installation de Galloway au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2018 se sont élevées à environ 36 000 \$ et ont principalement servi à l'achat d'une machine à étiqueter les poteaux.

### **New Westminster (Colombie-Britannique)**

L'établissement de New Westminster est situé sur environ 31 hectares de terrain. L'usine utilise quatre autoclaves de traitement à base d'huile et un autoclave de traitement à base d'eau ainsi qu'un tunnel de fixation, ayant une capacité de production annuelle totale s'établissant à plus de 88 000 m<sup>3</sup>. L'usine est également dotée d'une machine à écorcer les poteaux et d'un four de séchage à chargement double. L'usine produit surtout des poteaux et des pilotis destinés principalement au marché nord-américain. Située près de Vancouver, l'usine se trouve sur les lignes ferroviaires principales des réseaux du Canadien Pacifique et de Burlington Northern Santa Fe (« BNSF »). Elle possède un accès facile par camion aux marchés nord-américains de l'Ouest, en plus des ports de l'Ouest pour les expéditions outre-mer.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, les dépenses en immobilisations ont totalisé environ 350 000 \$ et ont principalement servi à des projets relatifs à l'aire d'égouttement et à la chaudière, l'aménagement d'un nouveau vestiaire pour les employés et au remplacement des poteaux d'amarrage de l'installation.

### **Prince George (Colombie-Britannique)**

L'usine de Prince George est située sur un terrain de 31 hectares et exploite deux autoclaves de traitement à base d'huile, un autoclave de traitement à base d'eau, un four de séchage et un tunnel de fixation. La capacité annuelle totale de traitement est d'environ 58 750 m<sup>3</sup>. L'installation comprend également une machine à écorcer les poteaux, un atelier de production de traverses et une ligne de modelage et de classement de poteaux. L'usine produit surtout des poteaux et des traverses destinés aux secteurs ferroviaires et de services publics canadiens. Un embranchement, à l'usine, la relie à la ligne principale du CN. On peut accéder par camion aux ports de la Colombie-Britannique pour les expéditions outre-mer.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, les dépenses en immobilisations se sont élevées à environ 130 000 \$ et ont servi principalement à la mise à niveau du système d'extinction d'incendie de l'usine de Prince Georges.

### **Neepawa (Manitoba)**

Située sur un terrain de 12 hectares à Neepawa, au Manitoba, cette usine fabrique du bois d'œuvre traité, des poteaux traités utilisés en agriculture, du bois pré-teint pour terrasses et clôtures, ainsi que des poteaux destinés aux sociétés de services publics. Le traitement est effectué dans deux autoclaves de traitement à base d'eau et d'arséniate de cuivre chromaté (« ACC »), de cuivre alcalin quaternaire (« CAQ ») et d'ACM. La capacité annuelle totale de traitement est d'environ 115 000 m<sup>3</sup>.

Les dépenses en immobilisations engagées en 2018 ont totalisé environ 61 000 \$. Ces dépenses ont été engagées pour le pavage du sol dans le bâtiment de triage du bois scié.

### **Truro (Nouvelle-Écosse)**

Cet établissement se trouve sur un terrain d'un peu plus de 27 hectares. L'établissement comprend deux autoclaves de traitement à l'huile et deux autoclaves pour préservateur à base d'eau, ce qui lui confère une capacité annuelle cumulée de traitement d'environ 200 000 m<sup>3</sup>. L'installation comprend également une ligne pour l'entaillage et la production de bois d'ossature et de bois de construction, du matériel mobile de manutention, un atelier d'entretien, un laboratoire de recherche entièrement équipé et des bureaux pour le personnel de production, de vente et d'approvisionnement en bois pour la région.

Aucunes dépenses en immobilisations n'ont été engagées relativement à l'usine de Truro en 2018.

L'usine fabrique à l'heure actuelle une grande variété de produits destinés aux secteurs de services publics et des télécommunications, des chemins de fer et au secteur industriel. Elle est située le long de la ligne principale de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (« CN »), avec un accès facile, par camion, aux marchés nationaux et américains et aux grands ports de l'Est pour les expéditions outre-mer.

### **Stouffville (Ontario)**

L'installation de Stouffville (anciennement, l'installation de Gormley) est située sur un terrain d'environ six hectares et comprend une usine de fraisage du bois et quatre autoclaves de traitement utilisant comme agent de préservation du cuivre micronisé. Cette installation produit annuellement environ 160 000 m<sup>3</sup> de bois d'œuvre. L'usine est équipée d'une aire de classification et d'empilage du bois d'œuvre et de bureaux pour le personnel administratif et de vente.

L'installation de Gormley produit du bois d'œuvre à usage résidentiel traité sous pression de qualité supérieure destiné à la construction de terrasses extérieures et de clôtures, des accessoires de bois usinés, comme des balustres de bois et des parures de clôture, pour en rehausser l'apparence, ainsi que des systèmes de rampes destinés au secteur de la vente au détail de matériaux de construction.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, des dépenses en immobilisations d'environ 418 000 \$ ont été engagées pour l'achat d'un nouveau séchoir et d'un empileur, et pour terminer les travaux liés aux projets de gestion des eaux de pluie et de pavage.

### **Guelph (Ontario)**

Spécialisée dans le traitement de poteaux destinés aux sociétés de services publics et de bois d'œuvre à usage résidentiel, l'usine de Guelph est exploitée sur un terrain d'environ neuf hectares. Elle est dotée de trois autoclaves de traitement à base d'eau, de quatre séchoirs à bois et d'une pleine capacité de fixation pour l'ensemble de ses trois autoclaves. La capacité de traitement annuelle totale frôle les 160 000 m<sup>3</sup>. Cette usine comprend également une chaîne d'incision/assemblage et une chaîne d'emballage du bois automatisée. L'usine produit des poteaux pour services publics et du bois d'œuvre à usage résidentiel, et elle profite de l'accès à une installation ferroviaire de chargement et de déchargement située à quelques minutes de son emplacement.

En 2018, des dépenses en immobilisations totalisant environ 95 000 \$ ont été engagées, principalement pour améliorer le système thermique de l'autoclave de traitement.

### **Peterborough (Ontario)**

L'installation de Peterborough est située sur un terrain d'environ six hectares et comprend une usine de traitement du bois, un défibreux et un empileur de bois d'œuvre et un four de séchage. Elle produit annuellement environ 105 000 m<sup>3</sup> de bois d'œuvre. L'installation comprend quatre autoclaves de traitement. Le cuivre micronisé est utilisé comme agent de préservation dans trois autoclaves, tandis que le Dricon est utilisé comme agent de préservation dans le quatrième autoclave. Le Dricon sert à traiter les produits de bois d'œuvre ignifuges employés pour les fermes de toit et les voliges.

Des dépenses en immobilisations totalisant environ 273 000 \$ ont été engagées au cours de l'exercice, principalement pour terminer les projets de gestion des eaux de pluie et de pavement.

### **South River (Ontario)**

Située sur un terrain de 14 hectares, cette installation comprend une zone d'exploitation d'environ 7 hectares. Cette installation, qui se spécialise principalement dans le bois d'œuvre à usage résidentiel, comprend deux autoclaves de traitement à pression et des bâtiments réservés aux services de soutien et d'entretien pour l'expédition d'articles spécialisés. La capacité de traitement annuelle avoisine les 70 000 m<sup>3</sup>.

Les dépenses en immobilisations engagées au cours de l'exercice relativement à l'installation de South River ont totalisé environ 3,0 millions de dollars, principalement pour la conversion d'un autoclave de traitement aux produits de préservation à l'azole de cuivre micronisé (ACM), la construction d'une nouvelle ligne d'inspection du bois d'œuvre et l'amélioration du système de gestion des eaux de pluie.

### **Delson (Québec)**

L'usine de Delson est située sur un terrain de 66 hectares et possède trois autoclaves de traitement à base d'huile, deux autoclaves de traitement à base d'eau et deux séchoirs. La capacité totale de traitement est d'environ 280 000 m<sup>3</sup> par année. L'usine possède un atelier de production de traverses qui comprend une ligne d'inspection et de perçage. De plus, l'installation est équipée d'une ligne d'inspection et d'emballage du bois d'œuvre à usage résidentiel.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, des dépenses en immobilisations totalisant environ 2,0 millions de dollars ont été engagées relativement à l'usine de Delson, principalement pour l'achat d'une nouvelle ébouteuse à traverses et d'un nouvel empileur, et pour l'amélioration du système d'égouts sanitaires.

L'usine produit actuellement une vaste gamme de produits destinés à tous les principaux marchés. L'usine de Delson est située à quelques minutes de Montréal, sur les lignes principales du CN et de Chemin de fer Canadien Pacifique limitée (« Canadien Pacifique »). Elle a aussi un accès facile par camion aux principales agglomérations du Centre et de l'Est du Canada, ainsi qu'aux États-Unis et aux principaux ports de l'Est pour les expéditions outre-mer.

### **Gatineau (Québec)**

L'usine de Gatineau possède une capacité de traitement annuel d'environ 60 000 m<sup>3</sup>. Située sur un terrain de huit hectares, elle est dotée d'un autoclave de traitement à base d'eau, de trois séchoirs et d'un écorceur à poteaux. L'usine est située à environ 30 kilomètres à l'est de Gatineau, au Québec, et elle se spécialise dans la production de poteaux destinés à des sociétés de services publics.

Aucunes dépenses en immobilisations n'ont été engagées relativement à l'installation de Gatineau au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2018.

### **Rivière-Rouge (Québec)**

Située à Rivière-Rouge, au Québec, l'installation exerce sur un terrain d'environ 16 hectares des activités spécialisées de production et de traitement de poteaux destinés aux sociétés de services publics. L'installation comprend deux autoclaves de traitement, deux séchoirs et un écorceur à poteaux. Sa production annuelle est d'environ 20 000 poteaux ou environ 60 000 m<sup>3</sup>.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2018, aucune dépenses en immobilisations n'ont été engagées relativement à l'installation.

### **Sorel-Tracy (Québec)**

L'usine de Sorel-Tracy possède une capacité de traitement annuelle d'environ 90 000 m<sup>3</sup>, est exploitée sur un terrain d'environ neuf hectares et dispose de deux autoclaves de traitement à base d'eau, d'un séchoir et d'une ligne de production. L'usine concentre ses activités dans le bois d'œuvre et les produits spécialisés faisant l'objet d'un traitement au cuivre micronisé pour le marché de la construction résidentielle.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, aucune dépenses en immobilisations n'ont été engagées relativement à l'usine de Sorel-Tracy.

### **Clanton (Alabama)**

L'installation de Clanton occupe un terrain de 26 hectares, dans le comté de Chilton (Alabama). Le site comprend une installation de 89 000 pieds carrés pour le traitement, les réservoirs de stockage, l'atelier d'entretien et des bureaux permettant d'appliquer un processus de traitement à la créosote et aux borates, ce qui dégage une capacité annuelle d'environ 240 000 m<sup>3</sup>.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, des dépenses en immobilisations d'environ 240 000 \$ US ont été engagées relativement à l'installation, principalement pour l'amélioration de l'atelier de production de traverses.

### **Montevallo (Alabama)**

Située dans le comté de Shelby (Alabama) sur un terrain de 24 hectares, cette installation se spécialise dans la fabrication de traverses de chemin de fer traitées à la créosote, au naphténate de cuivre et aux borates. L'installation comprend sept autoclaves de traitement sous pression à base de créosote, dégageant une capacité de traitement annuelle combinée d'environ 256 000 m<sup>3</sup>, ainsi qu'un atelier de préfabrication pouvant produire des membrures, des traverses d'aiguillage et du bois pour les ponts. L'usine est également dotée d'une installation d'entretien de l'équipement et de bureaux pour le personnel.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, des dépenses en immobilisations d'environ 870 000 \$ US ont été engagées relativement à l'installation de Montevallo, principalement pour l'achat d'un nouveau système de réservoirs d'égouttement des borates, pour la mise à niveau de l'usine de traitement et pour des améliorations en matière d'environnement, de santé et de sécurité.

### **Eloy (Arizona)**

Située à Eloy (Arizona), cette installation compte une superficie d'environ 9 hectares. Ses activités comprennent deux autoclaves de traitement sous pression au moyen d'agents de préservation à base d'huile et à base d'eau, et des cours de stockage du bois traité et du bois non traité. Le bois d'œuvre à usage résidentiel constitue le principal produit fabriqué par cette installation.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, les dépenses en immobilisations engagées à l'installation ont totalisé environ 35 000 \$ US, principalement pour remplacer une tour de refroidissement.

### **Rison (Arkansas)**

En exploitation depuis 2008, ce site de 16 hectares situé à Rison (Arkansas) se spécialise dans la production de poteaux de bois traité destinés aux sociétés de services publics. L'installation est équipée de deux autoclaves de traitement au moyen d'agents de préservation à base d'huile, ce qui procure une capacité de traitement annuelle combinée d'environ 99 000 m<sup>3</sup>.

Au cours de l'exercice, des dépenses en immobilisations totalisant environ 291 000 \$ US ont été engagées relativement à l'installation de Rison, principalement pour stabiliser le terrain en vue de l'agrandissement de la cour de stockage et pour l'automatisation d'une porte d'autoclave.

### **Russellville (Arkansas)**

Située à Russellville (Arkansas) aux États-Unis, sur un terrain d'une superficie d'environ 40 hectares, l'usine se spécialise dans le traitement de traverses de chemin de fer. Les installations comprennent trois autoclaves de traitement sous pression à base d'huile, dont un peut alterner avec les borates, dégageant une capacité de traitement annuelle combinée d'environ 165 000 m<sup>3</sup>. L'usine est également dotée d'une installation d'inspection de traverses et de traverses d'aiguillage permettant de traiter annuellement 1,5 million de traverses, d'une installation d'entretien et de bureaux pour les effectifs chargés de la production et de l'approvisionnement en bois.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, les dépenses en immobilisations engagées relativement à l'installation de Russellville ont atteint environ 1,3 million de dollars US. Ces dépenses ont été engagées principalement pour l'amélioration du système de gestion des eaux de pluie et pour l'achat d'une nouvelle cuve de traitement aux borates.

### **Cordele (Géorgie)**

Située sur un terrain d'une superficie de 18 hectares à Cordele (Géorgie) aux États-Unis, cette installation a été construite par la Société en 2013. D'une capacité de traitement annuelle d'environ 250 000 m<sup>3</sup>, cette usine se spécialise dans le traitement de poteaux destinés aux sociétés de services publics par suite d'une conversion en profondeur effectuée en 2018.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, des dépenses en immobilisations d'environ 8,3 millions de dollars US ont été engagées pour ajouter un nouveau système de traitement au CCA, deux nouveaux fours de séchage des poteaux et une machine à écorcer les poteaux.

### **Winslow (Indiana)**

Située à Winslow (Indiana) aux États-Unis, sur un terrain d'une superficie d'environ 16 hectares, l'usine se spécialise dans le traitement de traverses de chemin de fer. Les installations comprennent deux autoclaves de traitement sous pression à base d'huile, dégageant une capacité de traitement annuelle combinée d'environ 150 000 m<sup>3</sup>. L'usine est également dotée d'une installation d'inspection de traverses et de traverses d'aiguillage permettant de traiter annuellement 1,5 million de traverses, d'une installation d'entretien et de bureaux pour les effectifs chargés de la production et de l'approvisionnement en bois.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, des dépenses en immobilisations d'environ 750 000 \$ US ont été engagées à l'usine de Winslow, principalement pour l'ajout d'une déchiqueteuse à bois et pour l'achat de terrains et d'un échangeur thermique.

### **Fulton (Kentucky)**

Située à Fulton (Kentucky) aux États-Unis, sur un terrain d'environ 32 hectares, cette usine se spécialise dans le traitement des traverses de chemin de fer. Elle est dotée de deux autoclaves de traitement sous pression à base d'huile, dégageant une capacité de traitement annuelle combinée d'environ 130 000 m<sup>3</sup>. L'usine comprend également une installation d'inspection de traverses et de traverses d'aiguillage, ainsi qu'une ligne de préassemblage permettant de traiter annuellement un million de traverses, une installation d'entretien et des bureaux pour les effectifs chargés de la production et de l'approvisionnement en bois. L'usine est également dotée d'une ligne de préassemblage permettant de traiter annuellement environ 200 000 traverses.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, des dépenses en immobilisations d'environ 2,4 millions de dollars US ont été engagées à l'installation de Fulton, principalement pour ajouter des baies au système d'éboutage, pour un système de pose-plaques d'extrémité et pour des travaux de stabilisation des sols.

### **Alexandria (Louisiane)**

Située sur un terrain d'une superficie d'environ 25 hectares, l'usine d'Alexandria se spécialise dans le traitement de traverses de chemin de fer. Les installations comprennent quatre autoclaves de traitement sous pression à base d'huile, dégageant une capacité de traitement annuelle combinée d'environ 260 000 m<sup>3</sup>. L'usine est également dotée d'une installation d'inspection de traverses et de traverses d'aiguillage permettant de traiter annuellement 1,5 million de traverses, d'une installation d'entretien et de bureaux pour les effectifs chargés de la production et de l'approvisionnement en bois.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, les dépenses en immobilisations engagées à l'usine d'Alexandria ont atteint environ 152 000 \$ US. Ces dépenses ont été engagées principalement pour apporter des améliorations aux voies ferroviaires de l'installation.

### **Converse (Louisiane)**

Dans cette installation située sur un terrain de 57 hectares, on exécute des opérations d'écorçage, de séchage, de traitement sous pression, d'entreposage et d'expédition de poteaux destinés aux sociétés de services publics traités à l'ACC. Le traitement est opéré dans un autoclave de traitement et, à l'heure actuelle, la capacité de traitement annuelle est d'environ 200 000 m<sup>3</sup> et sa production est d'environ 85 000 m<sup>3</sup> de poteaux par année.

Des dépenses en immobilisations totalisant 27 000 \$ US ont été engagées au cours de l'exercice pour acquérir une remorque à copeaux de bois pour l'installation.

### **Pineville (Louisiane)**

Cette installation spécialisée dans le traitement de poteaux destinés aux sociétés de services publics est située sur un terrain de 19 hectares à Pineville, dans le comté de Rapides Parish, en Louisiane. On y exécute des opérations d'écorçage, de séchage, de traitement sous pression, d'entreposage et d'expédition de poteaux destinés aux sociétés de services publics traités avec des agents de préservation à base d'huile. Le traitement est opéré dans trois autoclaves de traitement et la production est d'environ 85 000 m<sup>3</sup> de poteaux par année.

Des dépenses en immobilisations d'environ 1,4 million de dollars US ont été engagées en 2018, principalement pour apporter des améliorations à l'usine de traitement, à la ligne de transformation, au confinement des réservoirs et au système de déchargement de l'écorceur.

### **Electric Mills (Mississippi)**

L'usine d'Electric Mills est située sur un terrain de 20,8 hectares à Scooba, dans le comté de Kemper (Mississippi) aux États-Unis. Cette usine se spécialise dans la fabrication et le traitement des poteaux destinés aux sociétés de services publics. Le site comprend deux autoclaves de séchage à la vapeur et un autoclave de traitement sous pression, dégageant une capacité de traitement annuelle de 80 000 m<sup>3</sup>. Il est également équipé d'un système de modelage en ligne, d'une machine à écorcer les poteaux et de bureaux pour soutenir ses activités d'approvisionnement en bois.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, les dépenses en immobilisations ont totalisé environ 156 000 \$ US et ont servi à la mise à niveau de l'écorceur et à l'achat de terrains adjacents.

### **Silver Springs (Nevada)**

Cette installation est située à Silver Springs (Nevada) et elle compte une superficie d'environ 33 hectares. Les activités comprennent trois autoclaves de traitement pouvant utiliser des produits de conservation à base d'huile. La capacité annuelle est de 48 000 m<sup>3</sup>. De plus, le site comprend des zones de stockage de bois traité et de bois non traité.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, les dépenses en immobilisations engagées ont été d'environ 218 000 \$ US pour l'entretien de l'aire d'égouttement, le remplacement d'une pompe et l'achat de fourches pour les chargeuses de l'installation.

### **Eugene (Oregon)**

Située à Eugene (Oregon) aux États-Unis sur un terrain de 10 hectares, l'usine se spécialise dans la production et le traitement de poteaux destinés aux sociétés de services publics et au séchage du bois. Les installations comprennent quatre autoclaves de traitement sous pression au moyen d'agents de préservation à base d'huile, dégageant une capacité de traitement annuelle totale d'environ 85 000 m<sup>3</sup>. L'usine est également équipée de deux machines à inciser et de bureaux administratifs.

Aucunes dépenses en immobilisations n'ont été engagées relativement à l'installation d'Eugene au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2018.

### **Sheridan (Oregon)**

Située à Sheridan (Oregon), cette installation compte une superficie d'environ 14 hectares. Ses activités comprennent cinq autoclaves de traitement, des installations d'écorçage, ainsi que des zones de stockage du bois traité et du bois non traité. Cette installation fabrique des poteaux traités pour lignes de transmission et de distribution, utilisant à la fois du PCP et du naphatéate de cuivre. Sa capacité annuelle est d'environ 57 000 m<sup>3</sup>.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, des dépenses en immobilisations totalisant environ 824 000 \$ US ont été engagées à l'usine de Sheridan, notamment pour le remplacement du toit de l'usine de traitement, pour l'amélioration de la gestion des eaux de pluie, pour le remplacement de réservoirs et pour le remplacement des voies des autoclaves de traitement.

### **DuBois (Pennsylvanie)**

Occupant un terrain de 13 hectares situé à DuBois (Pennsylvanie) aux États-Unis, cette installation se spécialise dans la production et le traitement de traverses de chemin de fer et de poutres. Elle comprend trois autoclaves de traitement sous pression à base d'huile dont la capacité de traitement annuelle combinée est d'environ 100 000 m<sup>3</sup>. Cette installation de production comprend de plus un atelier de préfabrication pouvant produire des membrures, des traverses d'aiguillage et du bois pour les ponts, un atelier d'entretien et des bureaux pour les effectifs chargés de la production et de l'approvisionnement en bois.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, des dépenses en immobilisations d'environ 936 000 \$ US ont été engagées pour apporter des améliorations au procédé de traitement de l'eau, notamment l'ajout d'une tour de refroidissement et des réparations au pont et à l'embranchement ferroviaires de l'installation.

### **McAlisterville (Pennsylvanie)**

Située à McAlisterville (Pennsylvanie) aux États-Unis, sur un terrain d'environ 16 hectares, l'usine se spécialise dans le traitement des traverses de chemin de fer. Les installations comprennent deux autoclaves de traitement sous pression à base d'huile dont la capacité de traitement annuelle combinée est d'environ 30 000 m<sup>3</sup>. L'usine est également dotée d'une installation d'inspection et d'une ligne de préassemblage permettant de traiter annuellement 300 000 traverses et traverses d'aiguillage, et de bureaux pour les effectifs chargés de la production et de l'approvisionnement en bois.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, des dépenses en immobilisations d'environ 127 000 \$ US ont été engagées pour l'achat d'un réservoir de traitement tampon et pour la mise à niveau de la machine de préassemblage hydraulique.

### **Whitmire (Caroline du Sud)**

Cette installation située sur un terrain de 20 hectares à Whitmire, Union County (Caroline du Sud), se spécialise dans la production de poteaux en bois traité. Elle est équipée de deux autoclaves de traitement, d'un écorceur et de quatre fours de séchage. Cette installation utilise des agents de préservation à base d'eau dans le processus de traitement et possède une capacité annuelle d'environ 85 000 m<sup>3</sup> de poteaux.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2018, des dépenses en immobilisations d'environ 6,5 millions de dollars US ont été engagées pour l'installation d'un nouvel écorceur, pour apporter des améliorations à la cour de stockage du bois traité et pour l'achat d'un séchoir supplémentaire.

### **Lufkin (Texas)**

Cette installation, qui est située sur un terrain de 14 hectares dans le comté de Lufkin Angelina, au Texas, est spécialisée dans le traitement et la production de poteaux destinés aux sociétés de services publics. Elle est dotée de trois autoclaves de traitement sous pression et produit environ 68 000 m<sup>3</sup> de poteaux par année.

Au cours de l'exercice 2018, des dépenses en immobilisations totalisant environ 638 000 \$ US ont été engagées, principalement pour une porte d'autoclave et pour le remplacement des réservoirs de travail, ainsi que pour apporter des améliorations à l'aire d'égouttement et pour l'achat de nouveaux chariots.

### **Memphis (Tennessee) – Distillation du goudron de houille**

Située à Memphis (Tennessee) aux États-Unis, sur un terrain d'une superficie d'environ deux hectares, l'usine se spécialise dans la distillation du goudron de houille. Les installations de distillation du goudron de houille sont dotées de deux unités de distillation intermittente qui dégagent une capacité annuelle de 17 millions de litres de goudron de houille. L'usine comprend également une installation d'entretien, un laboratoire d'essai des produits, un quai de déchargement des barges et des bureaux pour les effectifs chargés de la production et de l'administration.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, des dépenses en immobilisations d'environ 785 000 \$ US ont été engagées à l'usine, principalement pour remplacer des réservoirs et pour des réparations de la voie ferroviaire.

### **Goshen (Virginie)**

Située sur un terrain d'environ 11 hectares à Goshen (Virginie) aux États-Unis, cette usine se spécialise dans la production et le traitement de traverses de chemin de fer et de poutres. L'installation comprend cinq autoclaves de traitement sous pression à base d'huile dont la capacité de traitement annuelle combinée est d'environ 155 000 m<sup>3</sup>. L'usine est également dotée d'une installation d'inspection de traverses et d'aiguillage permettant de traiter annuellement un million de traverses, d'un atelier de préfabrication pouvant produire des membrures, des traverses d'aiguillage et du bois pour les ponts, d'une installation d'entretien et d'usinage et des bureaux pour les effectifs chargés de la production et de l'approvisionnement en bois.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, des dépenses en immobilisations d'environ 1,45 million de dollars US ont été engagées à l'usine de Goshen, principalement pour apporter des améliorations à l'usine de traitement et au système électrique du bâtiment de traitement.

### **Warsaw (Virginie)**

Située sur un terrain d'environ 57 hectares à Warsaw, en Virginie, l'usine produit des pieux de fondation, des pilotis pour constructions maritimes et des produits dimensionnés en bois traité. L'installation comprend cinq autoclaves de traitement et quatre séchoirs à bois, dégageant une capacité de traitement annuelle totale d'environ 250 000 m<sup>3</sup>.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, des dépenses en immobilisations d'environ 360 000 \$ US ont été engagées relativement à l'usine Warsaw, principalement pour l'achat de chariots supplémentaires pour les séchoirs et de bennes supplémentaires pour le transport d'écorces traitées.

### **Arlington (Washington)**

Occupant un terrain d'une superficie d'environ 21 hectares à Arlington, dans l'État de Washington (États-Unis), cette usine se spécialise dans le traitement de poteaux destinés aux sociétés de services publics. Les installations comprennent deux autoclaves de traitement sous pression à base d'huile et un réservoir de traitement en bout, dont la capacité de traitement annuelle combinée est d'environ 70 000 m<sup>3</sup>. De plus, l'usine possède également une machine à écorcer les poteaux, une chaîne d'assemblage et des bureaux pour les effectifs de production, de vente et d'approvisionnement en bois.

Des dépenses en immobilisations d'environ 135 000 \$ US ont été engagées au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2018 relativement à l'installation, principalement pour le remplacement de fonds de deux réservoirs d'agents de préservation.

### **Tacoma (Washington)**

Située à Tacoma (Washington) aux États-Unis sur un terrain d'environ 17 hectares, l'usine fabrique des poteaux destinés aux sociétés de services publics, des pilotis et du bois d'œuvre pour terrasses et clôtures. Les activités comprennent le modelage, l'entaillage, la teinture, le traitement et la distribution. L'installation est équipée de quatre autoclaves à base d'huile et d'un autoclave à base d'eau. Le bois y est traité sous pression ou de façon thermique (sans pression) avec des formulations de préservateurs à base d'eau ou à base d'huile. La capacité de traitement annuelle totale est de 330 000 m<sup>3</sup>.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, des dépenses en immobilisations d'environ 1,6 million de dollars US ont été engagées pour la conversion d'un autoclave de traitement à un autre préservateur, pour apporter des améliorations au système de gestion des eaux de pluie, pour remplacer divers condenseurs et pour se conformer aux exigences réglementaires.

### **Bangor (Wisconsin)**

Occupant un terrain d'une superficie d'environ 45 hectares à Bangor, dans le Wisconsin (États-Unis), cette usine se spécialise dans le traitement de traverses de chemin de fer. Les installations comprennent trois autoclaves de traitement sous pression à base d'huile dont la capacité de traitement annuelle combinée est d'environ 200 000 m<sup>3</sup>. L'usine est également dotée d'une installation d'inspection permettant de traiter annuellement 1,5 million de traverses, d'une installation d'entretien, et de bureaux pour les effectifs chargés de la production, des ventes et de l'approvisionnement en bois.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, les dépenses en immobilisations engagées à l'usine de Bangor ont totalisé environ 889 000 \$ US. Ces dépenses ont été engagées principalement pour l'achat d'une nouvelle machine de préassemblage automatisée.

### **Cameron (Wisconsin)**

Construite en 2016 sur un terrain d'environ 27 hectares, l'installation de Cameron est une installation d'avant-garde traitant au PCP et qui a commencé à produire des poteaux destinés aux sociétés de services publics en février 2017. L'installation est dotée d'un autoclave de traitement sous pression à base d'huile, et sa capacité de traitement annuelle est d'environ 32 000 m<sup>3</sup>. L'installation de Cameron est située à proximité d'une source de pin rouge, la principale espèce d'arbre utilisée pour les poteaux destinés aux sociétés de services publics traités à l'installation. L'installation peut également traiter des poteaux en sapin de Douglas et en cèdre rouge de l'Ouest. L'installation est située à proximité du réseau ferroviaire de la société Union Pacific et sa production est destinée principalement au marché nord-américain. L'installation comprend un écorceur à poteaux, un séchoir, une chaîne d'assemblage, une installation d'entretien et des bureaux pour les effectifs de production, de vente et d'approvisionnement en bois.

En 2018, des dépenses d'environ 516 000 \$ US ont été engagées pour l'achat d'un système de séparateur huile/eau et d'équipements supplémentaires pour améliorer l'efficacité de l'usine de traitement.

## **4.5 APPROVISIONNEMENT EN BOIS**

L'un des atouts importants de la Société réside dans son approvisionnement en bois dans des régions clés du Canada et des États-Unis. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2018, la Société a comblé ses besoins en matières premières relatifs aux poteaux destinés aux sociétés de services publics grâce à ses propres permis de coupe (des permis d'exploitation forestière et/ou un quota de coupe), à des droits de récolte vendus par des États, à des ententes passées avec des propriétaires de boisés privés et par l'intermédiaire d'achats de bois d'œuvre sur le marché libre. L'approvisionnement en bois pour les traverses de chemin de fer, les poutres et le bois d'œuvre à usage résidentiel se fait au moyen d'achats auprès de centaines de scieries situées dans diverses régions au Canada et aux États-Unis. L'équipe aguerrie chargée de l'approvisionnement de la Société a noué des liens solides en vue d'assurer un approvisionnement suffisant, à des prix concurrentiels, de toutes les matières premières dont Stella-Jones a besoin.

## Tenures forestières

Les tenures forestières sont employées principalement par la Société pour l'approvisionnement de poteaux destinés aux sociétés de services publics et d'autres produits de bois rond.

En Colombie-Britannique, le *Ministry of Forests, Mines and Lands* (« MOF ») est chargé de délivrer et de surveiller les tenures qui accordent au titulaire du permis le droit de récolter un volume déterminé de bois sur les terres de la Couronne gérées par le MOF. Un permis d'exploitation forestière est en général valide pour 15 ans et il est renouvelable tous les 5 ans pourvu que le titulaire ait satisfait à ses obligations administratives, de planification, de récolte, de sylviculture et de gestion de l'environnement. Des permis d'exploitation forestière non renouvelables pour un volume fixe à récolter dans un délai déterminé peuvent également être accordés.

Dans la province du Manitoba, la Direction des forêts et de la gestion des tourbières du ministère de Développement durable est responsable de la planification et de la gestion des activités relatives aux terres et aux forêts domaniales et de fixer des limites durables quant à l'endroit, au moment et à la façon dont les arbres sont récoltés sur les terres domaniales du Manitoba. L'allocation des quotas de coupe par les autorités est effectuée soit en vertu de contrats de vente de bois, qui sont des contrats renouvelables de cinq ans délivrés pour des quotas annuels d'un volume supérieur à 300 m<sup>3</sup>, ou en vertu de permis de coupe de bois, qui sont des permis d'un an délivrés pour des quotas annuels d'au plus 300 m<sup>3</sup>.

Au Québec, les contrats d'approvisionnement en bois d'œuvre sont appelés *Garanties d'approvisionnement* (« GA »). En 2016, la Société a retourné sa GA au *Ministère des Ressources naturelles* (le « Ministère »), car elle avait déterminé qu'elle achetait des volumes suffisants de bois, à des prix raisonnables, grâce au système d'enchères des terres publiques mis en œuvre par le conseil de mise en marché du bois d'œuvre du Ministère, connu sous le nom de *Bureau de mise en marché des bois*.

La Société détient actuellement les permis d'exploitation forestière suivants :

PERMIS D'EXPLOITATION FORESTIÈRE DE LA SOCIÉTÉ		
Province	Coupe annuelle permise (mètres cubes)	Durée
Colombie-Britannique	138 913	15 ans
Manitoba	15 567 <sup>1</sup>	2 ans et 5 ans

## Achats de bois

En plus de ses permis d'exploitation forestière, la Société possède plusieurs ententes d'approvisionnement exclusives passées avec d'importants titulaires de permis et propriétaires de boisés privés qui détiennent des permis de coupe en Colombie-Britannique, en Ontario et au Québec. La Société est particulièrement active dans le cadre du programme de vente de bois dans les États de Washington, d'Oregon et de l'Idaho aux États-Unis. Ce programme met à la disposition des soumissionnaires admissibles des matières premières de qualité pour en faire des poteaux, lesquelles sont situées sur des parcelles de terrain précises. De plus, la Société achète des matières premières auprès de centaines de propriétaires de boisés privés dans ses territoires d'exploitation et, dans le cas des traverses de chemin de fer non traitées et du bois d'œuvre à usage résidentiel, elle les achète à des centaines de scieries établies aux États-Unis et au Canada.

## Récolte de bois

Le processus de sélection et de récolte des poteaux de bois permet à la Société de trier des arbres dont la qualité permet leur transformation en poteaux. Afin d'avoir accès à autant de terres à bois que possible, la Société a passé des conventions d'échange avec un certain nombre de scieries et de sociétés forestières en Colombie-Britannique et au Québec.

<sup>1</sup> Les permis ont été acquis avec l'achat des actifs d'exploitation de PFP en 2018. Ils sont constitués de deux contrats de vente de bois renouvelables de cinq ans avec une coupe annuelle totale de 3 067 m<sup>3</sup> par année et d'un contrat d'allocation spéciale de bois renouvelable de deux ans qui permet une coupe annuelle de 12 500 m<sup>3</sup>.

## 4.6 VENTES, COMMERCIALISATION ET CADRE CONCURRENTIEL

À la fin de l'année 2018, on comptait environ 52 usines de préservation du bois en exploitation au Canada et environ 360 usines de préservation du bois en exploitation aux États-Unis. Le texte qui suit explique le cadre concurrentiel dans lequel la Société poursuit ses activités ainsi que ses projets en matière de ventes et de commercialisation.

### Généralités

La Société commercialise ses produits en bois traité par l'intermédiaire d'un réseau de représentants commerciaux régionaux au Canada et aux États-Unis.

Le tableau suivant indique le chiffre d'affaires de la Société par groupe de produits principaux pour les exercices financiers terminés les 31 décembre 2018 et 2017 :

<b>CHIFFRE D'AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ PAR GROUPE DE PRODUITS POUR LES EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE 2018 ET 2017</b>				
	<b>2018</b>		<b>2017</b>	
	<b>(en millions de dollars)</b>	<b>%</b>	<b>(en millions de dollars)</b>	<b>%</b>
Traverses de chemin de fer	662,4	31,2	651,5	34,5
Poteaux destinés aux sociétés de services publics	725,0	34,1	654,0	34,7
Bois d'œuvre à usage résidentiel	474,7	22,4	366,2	19,4
Produits industriels	109,0	5,1	94,5	5,0
Billots et bois d'œuvre	152,8	7,2	119,9	6,4
<b>TOTAL</b>	<b>2 123,9*</b>	<b>100,0</b>	<b>1 886,1*</b>	<b>100,0</b>

\* Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre exactement au total indiqué.

### Traverses de chemin de fer

Les nombreux emplacements de SJI, sa gamme étendue de produits et sa réputation pour la qualité et les services offerts constituent des atouts importants. Forte de sa longue tradition de prestation de services haut de gamme, la Société a forgé des liens étroits avec les principales sociétés de chemin de fer, les lignes ferroviaires sur courtes distances et les principaux entrepreneurs et est devenue un fournisseur important de traverses de chemin de fer traitées en Amérique du Nord.

### Poteaux destinés aux sociétés de services publics

La plupart des ventes de poteaux destinés aux sociétés de services publics de la Société sont réalisées aux termes de contrats portant sur plusieurs années conclus par suite d'appels d'offres publics lancés par des clients, surtout des sociétés d'énergie électrique et de télécommunications régionales. Les critères clés pour l'obtention de commandes sont une qualité élevée, la constance des livraisons à temps, le service à la clientèle et des prix concurrentiels. La capacité de la Société à offrir une gamme variée d'essences et de préservateurs, associée à de nombreux emplacements et à des stocks importants, crée un avantage concurrentiel.

### Bois d'œuvre à usage résidentiel

Ce secteur se compose principalement d'un important détaillant à grande surface et de nombreux autres joueurs de tailles variées. Des possibilités de croissance existent pour des producteurs de produits de haute qualité qui parviennent à différencier leurs produits et services. La Société offre aux détaillants et aux grossistes au Canada et aux États-Unis des produits de bois d'œuvre traité à usage résidentiel en vue d'applications extérieures.

## Produits industriels

Les ventes sont principalement constituées de divers produits de bois traité destinés aux ouvrages de construction, comme les quais, les ponts ferroviaires, ainsi que les pieux de fondation et les pilotis pour constructions maritimes. Les produits sont habituellement vendus directement aux utilisateurs finaux, notamment des entrepreneurs en construction ou du secteur ferroviaire, ainsi que des autorités gouvernementales, en réponse à des appels d'offres portant sur une quantité et des caractéristiques déterminées du bois traité destiné à un projet particulier. Les ventes de pieux englobent les matériaux de construction utilisés principalement dans des projets de travaux, qui comprennent les pilotis pour constructions maritimes et les pieux de fondation. De plus, la Société vend du bois pour les ponts ferroviaires, des madriers de passages à niveau et des tapis de grue en bois qui sont fabriqués sur mesure selon les spécifications du client. Cette catégorie comprend également les produits à base de goudron de houille, comme le brai de toiture, le goudron routier et les services de recyclage des traverses de chemin de fer.

## Billots et bois d'œuvre

Ce secteur d'activité comprend les billots qui sont obtenus dans le cadre du processus d'approvisionnement de la Société et qui ne sont pas jugés aptes à être utilisés comme poteaux destinés aux sociétés de services publics. De plus, dans le cadre de ses activités en vue de fournir un volume suffisant de bois d'œuvre à usage résidentiel à des prix concurrentiels, la Société revend le volume excédentaire de bois d'œuvre sur les marchés locaux de la construction résidentielle.

## Exportation

La Société oriente avant tout ses activités vers les marchés nord-américains. Néanmoins, elle a connu un certain succès dans la pénétration des marchés à l'extérieur de l'Amérique du nord pour ce qui est de la vente de poteaux en bois traité aux sociétés nationales de téléphone et de services publics et de traverses de chemin de fer à des sociétés minières internationales et à des exploitants de chemins de fer étrangers. Ces marchés comprennent principalement les pays de l'Amérique latine et du Sud. Parmi les forces concurrentielles de SJI dans ces marchés, on compte un accès à un approvisionnement garanti en matières premières, l'emplacement géographique stratégique de ses usines de traitement qui offrent une variété de procédés de traitement, un accès aux ports d'expédition et une expérience considérable du transport international sans oublier la connaissance du financement international des exportations.

La Société surveille continuellement les marchés à l'extérieur du Canada et des États-Unis et continuera à évaluer des occasions d'exportation moyennant des prix qui lui permettront de dégager un rendement suffisant compte tenu des risques supplémentaires qui caractérisent ces marchés.

<b>CHIFFRE D'AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ PAR RÉGION POUR LES EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE 2018 ET 2017</b>				
<i>(audités)</i>	<b>2018</b>		<b>2017</b>	
	<b>(en millions de dollars)</b>	<b>%</b>	<b>(en millions de dollars)</b>	<b>%</b>
États-Unis	1 444,3	68,0	1 324,2	70,2
Canada	679,6	32,0	561,9	29,8
<b>TOTAL</b>	<b>2 123,9</b>	<b>100,0</b>	<b>1 886,1</b>	<b>100,0</b>

#### 4.7 EMPLOYÉS

Au 31 décembre 2018, la Société employait 2 108 personnes, dont 541 étaient salariées (non syndiquées), 358 étaient syndiquées et 1 209 étaient payées à un taux horaire (non syndiquées).

Pays	Salariés (non syndiqués)	Syndiqués	Payés à un taux horaire (non syndiqués)	Total
États-Unis	339	91	995	1 425
Canada	202	267	214	683
<b>TOTAL</b>	<b>541</b>	<b>358</b>	<b>1 209</b>	<b>2 108</b>

#### 4.8 POLITIQUE EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT, DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ

SJI croit fermement au développement durable, ce qui exige de mettre en équilibre la protection de la santé humaine et du milieu naturel et le besoin de croître économiquement. La Société est sensible aux répercussions sur l'environnement de ses activités et assume la responsabilité de mettre en place toutes les mesures raisonnables afin de préserver et de protéger l'environnement, notamment l'air, l'eau, la terre et les autres ressources naturelles.

De plus, la Société tient fermement à la santé et la sécurité de ses employés et s'engage à procurer un milieu de travail sain et sécuritaire. À cette fin, la Société met l'accent sur l'amélioration continue d'un milieu de travail exempt d'accidents au moyen d'une administration attentive, d'éducation et de formations adéquates et de l'entretien approprié de ses installations et de son équipement.

Afin de mettre en œuvre sa Politique en matière d'environnement, de santé et de sécurité, la Société a entrepris :

- de construire et d'exploiter ses installations conformément à l'ensemble des lois et règlements applicables qui prévoient la protection de l'environnement, des employés et du public;
- d'agir de manière proactive par la formation de la direction et de ses employés afin de prévoir les problèmes;
- de suivre des pratiques de gestion exemplaires afin de promouvoir la protection de l'environnement et la santé et la sécurité des employés;
- de s'assurer que chaque employé est correctement formé, responsable et imputable au sein de son secteur de travail dans le cadre de ses fonctions, le tout conformément à la politique en matière d'environnement, de santé et de sécurité de SJI;
- de réagir à des préoccupations légitimes qui sont portées à son attention et de participer activement avec les intéressés à comprendre la problématique liée à l'environnement, ainsi qu'à la santé et à la sécurité et d'élaborer des solutions environnementales efficaces;
- d'encourager la recherche afin d'enrichir la connaissance quant aux répercussions environnementales des activités sectorielles en vue d'améliorer les technologies de traitement;
- de faire rapport régulièrement au conseil d'administration en regard de l'application de la présente politique, y compris un examen des activités et installations de la Société en vue d'assurer la conformité.

## **Protection de l'environnement et promotion de la santé et de la sécurité**

Le vice-président, Environnement et technologie, et le vice-président, Environnement, Santé et Sécurité, Activités d'exploitation américaines, dirigent chacun une équipe de professionnels en environnement, santé et sécurité qui, avec l'appui des directeurs généraux régionaux, des directeurs d'usines locales et des superviseurs en santé et sécurité qui œuvrent sur place, gèrent les questions liées à l'environnement, à la santé et à la sécurité pour s'assurer que les programmes et politiques de la Société soient suivis efficacement dans le respect des lois applicables afin d'assurer la protection de l'environnement, des employés et du public.

À chaque établissement, du personnel formé voit au fonctionnement des dispositifs de protection de l'environnement et de traitement des déchets de façon à récupérer les produits de préservation du bois en vue d'une réutilisation dans les procédés de fabrication. Tous les rejets font l'objet de surveillance et d'analyses continues de la part du personnel de laboratoire. Des rapports complets sur les rejets sont produits régulièrement auprès des autorités compétentes pour tous les établissements.

Des programmes complets en santé et sécurité et en protection de l'environnement sont en place dans tous les établissements. Ces programmes font l'objet de mises à jour et d'améliorations constantes afin d'assurer que les meilleures pratiques de gestion soient employées en vue de protéger les employés, le public et l'environnement. Les plans d'urgence en place prévoient des mesures correctives appropriées à déclencher avant l'apparition de tout problème.

Le vice-président, Environnement et technologie, le vice-président, Environnement, Santé et Sécurité, Activités d'exploitation américaines, et le vice-président et conseiller juridique, Activités d'exploitation américaines, présentent des rapports au comité de l'environnement, de la santé et de la sécurité du conseil d'administration (le « comité ESS ») de la Société concernant les activités de la Société se rapportant à la protection de l'environnement, à la gestion des risques et à la santé et la sécurité à chaque réunion du comité ESS (le « rapport sur l'environnement »). Le président du comité ESS communique systématiquement les éléments clés de chaque rapport sur l'environnement au conseil d'administration.

Aux termes de la convention d'achat d'actions de Lufkin, la Société peut porter en réduction du billet non garanti au vendeur de Lufkin toutes pertes subies par suite de toute violation des déclarations ou garanties du vendeur ou par suite de toute réclamation en matière d'environnement faite par un tiers relativement à des opérations antérieures à la clôture ou de périodes antérieures à la date de clôture de l'opération. Les droits de compensation sont assujettis à une franchise ainsi qu'à un plafond dont le montant correspond au montant restant à payer au titre du billet payable au vendeur de Lufkin. Les déclarations et garanties en matière d'environnement restent en vigueur pendant une période de cinq ans suivant la date de clôture de l'opération.

Aux termes de la convention d'achat de titres de Kisatchie, la Société peut porter en réduction du billet non garanti au vendeur de Kisatchie toutes pertes subies par suite de toute violation des déclarations ou garanties du vendeur ou par suite de toute réclamation en matière d'environnement faite par un tiers relativement à des opérations antérieures à la clôture ou de périodes antérieures à la date de clôture de l'opération. Les droits de compensation sont assujettis à une franchise ainsi qu'à un plafond dont le montant correspond au montant restant à payer au titre du billet payable au vendeur de Kisatchie. Les déclarations et garanties en matière d'environnement restent en vigueur pendant une période de cinq ans suivant la date de clôture de l'opération.

Aux termes de la convention d'achat avec WPI, le vendeur a accepté de verser à la Société, pendant des périodes définies, des indemnités dont le montant est déterminé et assujetti à un plafond en cas de manquement à ses déclarations ou garanties (collectivement, les « manquements ») dont le montant dépasse un certain seuil minimum. La Société a le droit de porter ses réclamations en réduction d'un montant de retenue sur le prix d'achat pour les pertes découlant de tels manquements, ainsi que pour certaines réclamations environnementales relatives aux activités du vendeur préalables à la clôture.

Aux termes de la convention d'achat de PFP, le vendeur a accepté d'indemniser la Société relativement à certaines pertes découlant de manquements à des déclarations et de certains enjeux environnementaux

non divulgués résultant des activités du vendeur avant la clôture de l'opération. Pour être réclamées, les indemnités doivent être supérieures à un certain seuil minimal, et elles ne peuvent pas dépasser un montant maximal déterminé. La Société a le droit de porter des réclamations en réduction d'une tranche du prix d'achat qui est détenue en fiducie pour une période déterminée prévue dans la convention.

Aux termes de la convention d'achat de WP, les vendeurs ont convenu d'accorder des indemnités pour certaines périodes applicables déterminées, jusqu'à concurrence de certains montants déterminés, pour certains passifs liés à leurs activités avant la clôture, lorsque le total des réclamations par la Société dépasse un seuil minimum.

#### **4.9 FACTEURS DE RISQUE**

##### **Conjoncture économique**

Un changement négatif dans les conditions économiques pourraient toucher une grande partie ou même la totalité des marchés que la Société dessert, ce qui réduirait la demande pour ses produits et aurait une incidence négative sur ses résultats d'exploitation. Ce contexte économique pourrait également avoir des répercussions sur la situation financière d'un ou de plusieurs fournisseurs clés de la Société, ce qui affecterait sa capacité à s'approvisionner en matières premières et composants afin de répondre à la demande des clients pour ses produits.

##### **Dépendance à l'égard de clients importants**

La Société dépend de clients importants pour une grande partie de ses ventes et la perte d'un ou de plusieurs de ces clients importants pourrait entraîner une chute importante de sa rentabilité. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, les dix plus importants clients de la Société ont représenté environ 44,2 % de ses ventes. Durant cette même période, le client le plus important de la Société a représenté environ 16,6 % des ventes totales et est associé à la catégorie du bois d'œuvre à usage résidentiel alors que le deuxième client en importance a représenté environ 9,3 % des ventes totales et est associé à la catégorie des traverses de chemin de fer.

##### **Disponibilité et coût des matières premières**

La direction estime que la Société pourrait être touchée par des fluctuations éventuelles des prix du bois. Bien que la Société ait obtenu des licences de coupe à long terme et qu'elle tire profit de ses relations bien établies avec des propriétaires forestiers privés et d'autres fournisseurs, rien ne garantit que ces licences seront respectées ou renouvelées au moment de leur expiration, ni que les fournisseurs continueront à fournir du bois adéquat à la Société.

En outre, il n'existe qu'un nombre limité de fournisseurs de certains produits de préservation utilisés par la Société dans son processus de production, ce qui réduit la disponibilité de sources d'approvisionnement de rechange dans l'éventualité de pénuries imprévues ou d'une perturbation de la production. Bien que la Société atténue ce risque en recherchant et en identifiant des fournisseurs de rechange à l'extérieur de son réseau d'approvisionnement habituel, rien ne garantit qu'elle sera en mesure d'assurer l'approvisionnement de toutes les matières requises pour fabriquer ses produits. La Société peut avoir recours à des contrats dérivés sur marchandises, lorsque disponibles, pour couvrir un pourcentage des besoins anticipés afin d'assurer des coûts de production stables.

##### **Risque lié à l'environnement**

La Société est assujettie à plusieurs lois et règlements en matière d'environnement, notamment ceux portant sur les rejets dans l'air et dans l'eau, les émissions de substances dangereuses et toxiques et la remise en état de sites contaminés. Ces lois et règlements sur l'environnement exigent que la Société obtienne divers permis, inscriptions, licences et autres approbations en matière d'environnement et qu'elle effectue des inspections et des essais de conformité et respecte les délais concernant les exigences de communication afin de pouvoir faire fonctionner ses installations de fabrication et d'exploitation.

La conformité avec ces lois et règlements sur l'environnement continuera d'avoir une incidence sur les activités de la Société en lui imposant des frais d'exploitation et d'entretien ainsi que des dépenses en immobilisations nécessaires. L'omission de s'y conformer peut engendrer des mesures d'application civiles ou pénales susceptibles d'entraîner, entre autres, le paiement d'amendes substantielles, souvent calculées quotidiennement, ou dans des cas extrêmes, l'interruption ou la suspension des activités à l'installation visée.

Aux termes des divers lois et règlements fédéraux, provinciaux, étatiques et locaux, la Société, en qualité de propriétaire, de locataire ou d'exploitant, est susceptible d'être tenue responsable des frais d'enlèvement de contaminants ou de remise en état des sols se trouvant sur ses sites. Les frais de remise en état et autres frais nécessaires au nettoyage ou traitement des sites contaminés peuvent être considérables. Toutefois, dans certains cas, la Société bénéficie d'indemnités de la part d'anciens propriétaires de ses sites. La présence de contaminants sur les sites de la Société ou en provenance de ceux-ci pourrait la rendre responsable envers des tiers ou des instances gouvernementales pour des lésions corporelles, l'endommagement de biens ou tout préjudice causé à l'environnement, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur la capacité de la Société de vendre ou de louer ses biens immobiliers, ou de contracter des emprunts en offrant ces biens en garantie.

La possibilité que des changements importants soient apportés aux lois et aux règlements en matière d'environnement constitue un autre facteur de risque pour la Société. Bien qu'il ne soit pas possible de prévoir l'issue et la nature de ces changements, ceux-ci pourraient faire augmenter de façon importante les dépenses en immobilisations et les frais engagés par la Société pour que ses installations visées se conforment à ces changements.

Bien que la Société ait été partie à des litiges en matière d'environnement, notamment des réclamations pour préjudices physiques et pour diminution de la valeur de propriétés, les résultats et les coûts associés n'ont pas été importants. Toutefois, aucune garantie ne peut être donnée que ce sera toujours le cas à l'avenir, étant donné que les résultats des différends sur les questions d'ordre environnemental et les décisions rendues sur les litiges en environnement restent imprévisibles.

Les activités de la Société se sont développées et son image s'est renforcée en grande partie grâce à sa production et sa livraison constante de produits de grande qualité, tout en maintenant un niveau élevé de responsabilité face à la protection de l'environnement. Les revendications des autorités réglementaires, des communautés ou des clients à l'égard de pratiques irresponsables pourraient porter atteinte à la réputation de la Société. Une publicité défavorable découlant de violations réelles ou perçues des lois, règlements sur l'environnement ou pratiques courantes de l'industrie pourrait avoir un effet négatif sur la fidélité de la clientèle, contribuer à réduire la demande, affaiblir la confiance du marché et, en dernier ressort, entraîner une réduction du cours des actions de la Société. Ces effets négatifs pourraient être ressentis même si les allégations n'étaient pas fondées et que la Société ne soit pas tenue responsable.

### **Risque lié aux acquisitions**

Dans le cadre de sa stratégie de croissance, la Société prévoit acquérir d'autres entreprises complémentaires lorsque ces transactions se justifieront sur le plan économique et stratégique. Rien ne garantit que la Société réussira à gérer de façon efficace l'intégration d'autres entreprises qu'elle pourrait acquérir. Si les synergies prévues ne sont pas réalisées ou si la Société ne réussit pas à intégrer les nouvelles entreprises à son réseau existant, les activités de la Société, ses résultats d'exploitation, sa rentabilité et sa situation financière pourraient en souffrir de manière importante. La Société pourrait également engager des coûts et mobiliser l'attention de son équipe de direction pour des acquisitions potentielles qui pourraient ne jamais être réalisées.

En outre, bien que la Société procède à des vérifications diligentes à l'égard de ses acquisitions, une entreprise acquise pourrait avoir des obligations qui ne soient découvertes par la Société qu'une fois l'acquisition réalisée et pour lesquelles la Société pourrait devenir responsable. De telles obligations pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les activités, les résultats d'exploitation, la rentabilité et la situation financière de la Société.

## **Risque de litiges**

La Société est exposée aux risques de litiges dans le cours normal de ses activités de la part d'employés, de clients, de fournisseurs, de concurrents, d'actionnaires, d'organismes gouvernementaux ou d'autres parties qui peuvent prendre la forme d'actions privées, de recours collectifs, de procédures administratives, de mesures réglementaires ou d'autres procédures. Il est difficile d'anticiper ou de quantifier l'issue d'un litige. Les demandeurs dans ces types de poursuites ou de réclamations peuvent chercher à obtenir des montants très importants ou indéterminés, et l'ampleur de la perte éventuelle dans le cadre de ces poursuites ou réclamations peut demeurer inconnue pendant de longues périodes de temps. Peu importe le résultat, un litige peut entraîner des coûts importants pour la Société. En outre, un litige pourrait détourner l'attention et les ressources de la direction des activités quotidiennes de la Société.

## **Risque de couverture d'assurance**

La Société maintient une assurance sur les biens, une assurance risques divers, une assurance responsabilité civile générale et une assurance contre les accidents du travail, mais ces couvertures pourraient ne pas couvrir la totalité des risques liés aux dangers associés à ses activités et elles sont assujetties à des restrictions, notamment des franchises et une couverture de responsabilité maximale. La Société peut engager des pertes qui dépassent les limites ou la couverture de ses polices d'assurance, y compris des obligations et des mesures correctives dans le cadre du respect des lois sur l'environnement. En outre, à l'occasion, divers types de couvertures d'assurance pour les sociétés qui exercent leurs activités dans le même secteur que la Société n'étaient pas offertes selon des conditions acceptables sur le plan commercial ou, dans certains cas, n'étaient pas offertes du tout. À l'avenir, la Société pourrait ne pas être en mesure d'obtenir le même niveau de couverture dont elle bénéficie actuellement et les primes qu'elle verse pour sa couverture pourraient augmenter de façon importante.

## **Risque de change**

La Société s'expose aux risques de change en raison de ses exportations de certains biens fabriqués au Canada. La Société s'efforce d'atténuer ces risques en achetant en dollars américains les matières premières qu'elle utilise dans son procédé de fabrication au Canada. La Société peut également avoir recours à des contrats de change à terme pour couvrir ses rentrées et sorties nettes de fonds en dollars américains. Le recours à de telles opérations de couverture peut comporter des risques spécifiques, notamment le défaut possible de l'autre partie à l'opération et le manque de liquidité. Compte tenu de ces risques, il existe une possibilité que le recours à des opérations de couverture puisse entraîner des pertes supérieures à celles qui se seraient réalisées sans recours aux opérations de couverture.

## **Risque des fluctuations des taux d'intérêt**

Au 31 décembre 2018, 96,0 % de la dette à long terme de la Société était à taux d'intérêt fixes, réduisant ainsi l'exposition de la Société au risque de taux d'intérêt. La Société conclut des contrats de swap de taux d'intérêt afin de réduire l'incidence des fluctuations des taux d'intérêts sur sa dette à long terme assujettie à des taux d'intérêt variables. Ces contrats de swap exigent l'échange périodique de paiements sans échange du montant nominal de référence sur lequel les paiements sont fondés. La Société a désigné ses contrats de couverture de taux d'intérêt comme couvertures de flux de trésorerie de la dette sous-jacente. Les intérêts débiteurs sur la dette sont ajustés pour y inclure les paiements effectués ou reçus aux termes des contrats de swap de taux d'intérêt. Cependant, si les taux d'intérêt augmentent, les obligations liées au service de la dette visant la dette à taux d'intérêt variable de la Société augmenteront même si le montant emprunté demeure le même, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités, les résultats d'exploitation, la rentabilité et la situation financière de la Société.

### **Risque de crédit des clients**

L'état de la situation financière de la Société comporte un niveau élevé de créances clients. Cette valeur est répartie entre les nombreux contrats et clients. Les créances clients de la Société comportent un élément de risque de crédit dans l'éventualité du non-respect des obligations de la contrepartie. Bien que la Société réduise ce risque en traitant majoritairement avec des exploitants de chemin de fer de catégorie 1, de grands détaillants et des fournisseurs de services publics de grande envergure, rien ne garantit que les créances seront payées dans les délais voulus, si tant est qu'elles le soient.

### **Risque lié à la cybersécurité et aux technologies de l'information**

La Société dépend des technologies de l'information pour traiter, transmettre et stocker des informations électroniques dans le cadre de ses activités quotidiennes. Malgré les systèmes et les contrôles en matière de sécurité de la Société et ceux de ses tiers fournisseurs, les technologies de l'information de la Société et son infrastructure d'information peuvent être vulnérables à des cyberattaques par des pirates informatiques ou encore à des accès non autorisés attribuables à des erreurs commises par des employés, à des méfaits ou à d'autres perturbations. Toute faille de ce genre pourrait entraîner des interruptions de l'exploitation, des hausses de coûts ou le détournement de données sensibles pouvant nuire à la bonne marche des activités de la Société, donner lieu à des litiges et avoir une incidence négative sur la réputation de la Société. Afin de réduire le risque d'incidents pouvant avoir un impact sur la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité de l'information, la Société a investi dans des systèmes de contrôle de la confidentialité des données et dans la protection contre les menaces, et a adopté des politiques, procédures et contrôles en matière de détection et d'atténuation. De plus, la Société utilise des systèmes de technologies de l'information dans ses opérations, et toutes interruptions à ces systèmes pourraient créer des perturbations des opérations le temps de les réparer ou de les mettre à jour.

### **Risque lié à l'impôt des sociétés**

En estimant l'impôt sur les résultats à payer de la Société, la direction utilise des principes comptables pour déterminer les positions fiscales qui sont susceptibles d'être soutenues par les administrations fiscales compétentes. Il n'y a toutefois aucune garantie qu'il n'y aura pas d'écart important entre le montant réel de ses avantages fiscaux ou de son passif d'impôt et les estimations ou les attentes de la direction. La législation, la réglementation et les interprétations fiscales qui s'appliquent aux activités de la Société évoluent sans cesse. De plus, les avantages fiscaux futurs et les passifs d'impôt futur dépendent de facteurs qui sont essentiellement incertains et susceptibles de changer, notamment les résultats futurs, les taux d'imposition futurs et la répartition prévue des secteurs d'activité entre les différentes juridictions où la Société mène ses opérations. De plus, les déclarations de revenus de la Société font continuellement l'objet d'examen par les administrations fiscales compétentes. Ces administrations fiscales déterminent le montant réel de l'impôt à payer ou à recevoir, des avantages fiscaux futurs ou des passifs d'impôt futur ou de toute charge d'impôt sur les résultats que la Société pourrait être tenue de comptabiliser. Les montants déterminés par les autorités fiscales peuvent devenir définitifs et obligatoires pour la Société. L'un ou l'autre des facteurs mentionnés ci-dessus pourrait avoir une incidence négative importante sur le résultat net ou les flux de trésorerie de la Société.

## **RUBRIQUE 5 DIVIDENDES – TROIS DERNIERS EXERCICES COMPLETS**

### **5.1 DIVIDENDES – TROIS DERNIERS EXERCICES COMPLETS**

Le 15 mars 2016, le 27 avril 2016, le 9 août 2016 et le 7 novembre 2016, le conseil d'administration a déclaré des dividendes trimestriels de 0,10 \$ par action ordinaire. Le 16 mars 2017, le 3 mai 2017, le 8 août 2017 et le 2 novembre 2017, le conseil d'administration a déclaré des dividendes trimestriels de 0,11 \$ par action ordinaire. Le 13 mars 2018, le 2 mai 2018, le 7 août 2018 et le 1<sup>er</sup> novembre 2018, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,12 \$ par action ordinaire. Le 14 mars 2019, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,14 \$ par action ordinaire.

### **5.2 POLITIQUE ET RESTRICTIONS**

La politique de la Société en matière de dividendes prévoit que la Société envisage de verser un dividende sur une base trimestrielle. Toutes les décisions prises par le conseil d'administration de la Société concernant le versement de dividendes continuent de tenir compte de ses engagements financiers, ainsi que d'autres facteurs comme le rendement financier et les besoins en liquidités de la Société. En outre, les ententes bancaires prises par la Société ne lui permettent pas de verser des dividendes dont le total au cours d'une année donnée est supérieur à 50,0 % du résultat net consolidé de la Société de l'exercice précédent si le ratio de la dette totale sur Bénéfice avant impôts, intérêts et amortissement (« BAIIA ») est supérieur à 3,25:1. Si le ratio de la dette totale sur BAIIA est inférieur à 3,25:1, aucune restriction n'est imposée au paiement de dividendes, dans la mesure où la Société se conforme par ailleurs aux modalités de sa convention de crédit. Bien que par le passé, la Société ait déclaré des dividendes au comptant réguliers à l'égard des actions ordinaires, rien ne garantit que le conseil d'administration de la Société ne décidera pas de réduire, de reporter ou d'éliminer le dividende à l'avenir.

## **RUBRIQUE 6 DESCRIPTION DE LA STRUCTURE DU CAPITAL**

Le capital-actions autorisé de la Société est formé d'un nombre illimité d'actions ordinaires et d'un nombre illimité d'actions privilégiées, lesquelles peuvent être émises en séries. En date du 14 mars 2019, 69 125 146 actions ordinaires étaient émises et en circulation et aucune action privilégiée n'était en circulation.

Les actions ordinaires confèrent à leurs porteurs le droit d'être convoqués, d'assister et de voter à toutes les assemblées des actionnaires et de toucher des dividendes, sous réserve des droits prioritaires des actions privilégiées et de toutes autres actions ayant un rang supérieur aux actions ordinaires. Les actions ordinaires sont subordonnées aux actions privilégiées ainsi qu'à toutes autres actions ayant un rang supérieur aux actions ordinaires pour ce qui est du droit de recevoir les biens et éléments d'actif de la Société dans l'éventualité d'une dissolution, d'une liquidation ou d'une cessation des activités de la Société.

Les actions privilégiées ne comportent pas de droit de vote. Les actions privilégiées ont priorité par rapport aux actions ordinaires de la Société et par rapport à toutes autres actions de la Société ayant un rang inférieur aux actions privilégiées pour ce qui est de la priorité quant au versement de dividendes et à la répartition des éléments d'actif dans l'éventualité d'une liquidation, d'une dissolution ou de la cessation des activités de la Société.

## RUBRIQUE 7 MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

### 7.1 COURS ET VOLUME DES OPÉRATIONS

Les actions ordinaires de la Société sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto sous le symbole « SJ ». Le tableau qui suit donne la fourchette des cours, en dollars canadiens, ainsi que les volumes de négociation des actions ordinaires de la Société à la Bourse de Toronto pour chaque mois du dernier exercice complété.

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018				
Mois (2018)	Haut \$	Bas \$	Clôture \$	Volume négocié
Janvier	52,22	47,60	51,79	1 879 985
Février	48,91	46,23	47,75	3 026 750
Mars	48,01	42,90	45,51	2 913 830
Avril	46,60	44,80	46,53	1 774 725
Mai	48,50	44,85	46,79	1 897 910
Juin	48,67	46,10	47,89	1 861 500
Juillet	48,61	43,45	43,45	3 007 887
Août	45,70	43,53	44,67	3 556 609
Septembre	45,12	43,10	43,24	2 921 305
Octobre	43,67	41,51	42,16	3 975 945
Novembre	44,46	38,56	40,14	3 601 716
Décembre	40,30	37,40	39,61	2 233 968

## RUBRIQUE 8 ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

Les tableaux ci-dessous contiennent les noms, le territoire de résidence et poste(s) occupé(s) au sein de la Société par les administrateurs et hauts dirigeants de la Société, poste(s) et fonction(s) principale(s) de chaque administrateur, la durée du mandat de chaque administrateur, ainsi que le nombre d'actions ordinaires de la Société qu'il détient le 14 mars 2019 en propriété véritable, directement ou indirectement, ou sur lesquelles il exerce une emprise. Chaque membre du conseil est élu à l'assemblée annuelle des actionnaires et siège jusqu'à la prochaine assemblée annuelle ou jusqu'à ce qu'un successeur soit élu ou nommé. Les membres de la direction sont nommés chaque année par le conseil d'administration et leur nomination est à titre amovible. La Société possède un comité d'audit, un comité de rémunération, un comité de l'environnement, de la santé et de la sécurité, et un comité de gouvernance et de candidatures. La Société n'a pas de comité de direction.

## 8.1 NOM, ADRESSE, POSTE ET TITRES DÉTENUS

Nom et lieu de résidence	Poste occupé au sein de la Société	Administrateur depuis	Fonction(s) principale(s)	Nombre d'actions ordinaires détenues à titre de véritable propriétaire, directement ou indirectement, ou à l'égard desquelles un contrôle ou une emprise est exercé
George J. Bunze, CPA, CMA <sup>1, 2, 3</sup> Québec, Canada	Administrateur	Mai 2001	Vice-président du conseil et administrateur, Kruger inc. (fabricant de papiers pour publications et de papiers à usages domestiques, de produits en bois, d'énergie (hydroélectrique et éolienne) et de vins et de spiritueux)	42 500 <sup>4</sup>
Karen Laflamme, FCPA, FCA, ASC <sup>1</sup> Québec, Canada	Administratrice	Décembre 2018	Vice-présidente exécutive et chef des finances, Centres Commerciaux, Ivanhoé Cambridge	2 000
Katherine A. Lehman New York, États-Unis	Administratrice	Octobre 2016	Associée directrice de Hilltop Private Capital LLC (société de capital-investissement)	4 000
James A. Manzi, Jr. <sup>1, 2</sup> Floride, États-Unis	Administrateur	Avril 2015	Administrateur de sociétés	5 000
Brian McManus Québec, Canada	Président, chef de la direction et administrateur	Juin 2001	Président et chef de la direction, Stella-Jones Inc.	59 759
Nycol Pageau-Goyette <sup>1, 2, 3, 5, 6</sup> Québec, Canada	Administratrice	Juillet 1993	Présidente, Pageau Goyette et associés limitée (société de services de gestion)	21 700
Simon Pelletier <sup>1, 3, 5</sup> Québec, Canada	Administrateur	Mai 2012	Vice-président principal, Ventes et Exploitations nord-américaines, Metso (fabricant d'équipement de traitement des minéraux et fournisseur de services dans le secteur minier et le secteur de la construction)	4 000
Daniel Picotte <sup>5, 6</sup> Québec, Canada	Administrateur	Juillet 1993	Associé, Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l. (cabinet d'avocats)	35 000
Mary Webster <sup>5</sup> Minnesota, États-Unis	Administratrice	Mai 2007	Administratrice de sociétés	22 600

Au cours des cinq dernières années, chacune des personnes ci-dessus a occupé le même poste ou un poste semblable auprès des entités indiquées, à l'exception de Katherine A. Lehman et de Karen Laflamme. De 2001 à 2016, Mme Lehman a travaillé pour Lincolnshire Management, Inc. et y a occupé le poste d'associée directrice de 2009 à 2016. De 2012 à 2015, Karen Laflamme a occupé le poste de vice-présidente exécutive, Gestion corporative et affaires institutionnelles, au sein d'Ivanhoé Cambridge.

<sup>1</sup> Membre du comité d'audit.

<sup>2</sup> Membre du comité de rémunération.

<sup>3</sup> Membre du comité de gouvernance et des candidatures.

<sup>4</sup> Mme Kathleen Bunze, épouse de M. George J. Bunze, détient 1 000 autres actions de la Société.

<sup>5</sup> Membre du comité de l'environnement, de la santé et de la sécurité.

<sup>6</sup> Cessera d'être un(e) administrateur(trice) en mai 2019.

## 8.2 DIRIGEANTS QUI NE SONT PAS ADMINISTRATEURS

Nom et municipalité de résidence	Poste au sein de la Société
George Caric Irwin (Pennsylvanie)	Vice-président, Marketing, SJ Corporation
Kevin Comerford Edgewood (Washington)	Vice-président, Ventes, Poteaux et produits à usage résidentiel, McFarland
André Daigle East-Farnham (Québec)	Vice-président, Région centrale, SJI
W.G. Downey Jr. Reedy (Virginie-Occidentale)	Vice-président, Approvisionnement des traverses de chemin de fer, États-Unis, SJ Corporation
Marcel Driessen Auburn (Washington)	Vice-président, Ressources humaines, SJ Corporation / McFarland
Marla Eichenbaum Hampstead (Québec)	Vice-présidente, conseillère juridique et secrétaire, SJI
Ian Jones Vernon (Colombie-Britannique)	Premier vice-président, McFarland, et premier vice-président, SJI
James Kenner Olathe (Kansas)	Vice-président et conseiller juridique, Activités d'exploitation américaines, SJ Corporation
Patrick Kirkham Aliquippa (Pennsylvanie)	Vice-président, Exploitation, SJ Corporation
Wayne Kusmierczyk Boyce (Louisiane)	Vice-président, Exploitation (Pin Jaune du Sud), McFarland
Andy Morgan Gig Harbor (Washington)	Vice-président, Exploitation (espèces de l'Ouest), McFarland
Gordon Murray North River (Nouvelle-Écosse)	Vice-président, Environnement et technologie, et directeur général, Région de l'Atlantique, SJI
Jim Raines Spencer (Virginie-Occidentale)	Vice-président, Ventes, SJ Corporation
Patrick Stark Tarentum (Pennsylvanie)	Vice-président, Environnement, santé et sécurité, Activités d'exploitation américaines, SJ Corporation
Michael Sylvester Grenada (Mississippi)	Premier vice-président, SJ Corporation
Éric Vachon, CPA, CA Pointe-Claire (Québec)	Premier vice-président et chef des finances, SJI
David Whitted Lufkin (Texas)	Vice-président, Opération des ventes, SJ Corporation
Jon Younce Standwood (Washington)	Vice-président, Fibres et transports/logistique, États-Unis, McFarland
Ron Zeegers Carseland (Alberta)	Vice-président, Exploitation, Ouest du Canada, SJI

Au 14 mars 2019, les membres du conseil et de la direction, considérés comme groupe, étaient propriétaires véritables, directement ou indirectement, d'environ 248 882 actions ordinaires, soit environ 0,4 % de toutes les actions émises et en circulation de la Société, ou exerçaient une emprise sur ces actions.

L'occupation principale exercée au cours des cinq dernières années par les hauts dirigeants de la Société qui ne remplissent pas leur principale occupation actuelle depuis plus de cinq ans est donnée ci-dessous :

**André Daigle** occupe le poste de vice-président, Région centrale, de SJI depuis octobre 2015. De juillet à octobre 2014, il a occupé le poste de directeur de la Région centrale de la Société. De juin 2010 à juillet 2014, M. Daigle a occupé le poste de contrôleur adjoint de la Société.

**W.G. Downey Jr.** a occupé le poste de vice-président, Fabrication, de SJ Corporation du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2014. M. Downey occupe actuellement le poste de vice-président, Approvisionnement en traverses de chemin de fer, États-Unis, auprès de SJ Corporation.

**Marcel Driessen** occupe le poste de vice-président, Ressources humaines, depuis octobre 2016. Auparavant, il avait occupé le poste de directeur des ressources humaines à compter de décembre 2012.

**Ian Jones** occupe le poste de premier vice-président de la Société depuis 2016 et de premier vice-président de McFarland depuis son acquisition en novembre 2012.

**Patrick Kirkman** occupe le poste de vice-président, Exploitation, de SJ Corporation depuis janvier 2016. De juin 2014 à janvier 2016, il a occupé le poste de directeur de l'exploitation de SJ Corporation. D'août 2010 à juin 2014, M. Kirkman a occupé le poste de directeur principal, Environnement, santé et sécurité.

**Wayne Kusmierczyk** occupe le poste de vice-président, Exploitation (Pin Jaune du Sud), de McFarland depuis avril 2018. De 2010 à 2018, il a occupé le poste de directeur des installations de traitement du bois d'Alexandria, en Louisiane et de Fulton, au Kentucky.

**Andy Morgan** a été nommé vice-président, Exploitation (espèces de l'Ouest), de McFarland en janvier 2019. De juillet 2014 à janvier 2016, il a occupé le poste de directeur de l'usine de la Société à Tacoma, dans l'État de Washington. En janvier 2016, il a été promu au poste de directeur, Exploitation, Ouest des États-Unis, et il a occupé ce poste jusqu'en janvier 2019.

**Jim Raines** occupe le poste de vice-président, Ventes, de SJ Corporation depuis janvier 2016. De décembre 2014 à décembre 2015, il a occupé le poste de directeur, Marketing commercial. D'octobre 2010 à novembre 2014, M. Raines a occupé le poste de directeur régional, Ventes ferroviaires, de SJ Corporation.

**Patrick Stark** occupe le poste de vice-président, Environnement, santé et sécurité, Activités d'exploitation américaines de SJ Corporation, depuis avril 2018. De 2010 au début de 2018, il a occupé le poste de directeur, Environnement, santé et sécurité, au sein de SJ Corporation.

**Michael Sylvester** occupe le poste de premier vice-président de SJ Corporation depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Entre le 1<sup>er</sup> avril 2010 et le 31 décembre 2014, il a occupé le poste de vice-président, Exploitation, de SJ Corporation.

**David Whitted** occupe le poste de vice-président, Opération des ventes, de SJ Corporation depuis décembre 2015. De décembre 2014 à novembre 2015, il a occupé le poste de directeur, Planification de la production et gestion des ventes, et d'octobre 2010 à novembre 2014, il a occupé le poste de directeur, Marketing et ventes, de SJ Corporation.

**Jon Younce** occupe le poste de vice-président, Fibres et transport/logistique, États-Unis, de McFarland depuis janvier 2018. Auparavant, il occupait le poste de vice-président, Production américaine, Fibres et poteaux, de McFarland depuis mai 2013.

**Ron Zeegers** est vice-président, Exploitation, Ouest du Canada, de la Société depuis janvier 2015 et il a occupé le poste de vice-président, Exploitation, de Stella-Jones Canada Inc. entre décembre 2012 et décembre 2014.

## **RUBRIQUE 9 MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES**

### **9.1 MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES**

Jusqu'au 14 août 2018, M. Tom A. Bruce Jones, président du conseil de la Société, détenait environ 32,0 % des actions comportant droit de vote de James Jones and Sons Limited, laquelle détenait 49,0 % des actions comportant droit de vote de Stella Jones International S.A. (« SJ International »), le principal actionnaire de la Société jusqu'au 14 août 2018. Jusqu'au 14 août 2018, Gianni Chiarva, vice-président du conseil de la Société, de concert avec les personnes qui ont des liens avec lui, exerçait une emprise, directement ou indirectement, sur l'ensemble des actions de Stella International, laquelle détient 51,0 % des actions de SJ International.

Le 31 janvier 2018, la Société et SJ International, qui, à ce moment-là, détenait 38,3 % des actions ordinaires émises et en circulation de la Société, ont conclu une convention avec un syndicat de preneurs fermes codirigé par Morgan Stanley Canada Limited et Valeurs Mobilières TD inc., à titre de co-chefs de file (conjointement, les « Preneurs fermes »), relativement à un placement secondaire par SJ International. En vertu de cette convention, SJ International consentait à vendre, et les Preneurs fermes à acheter, par voie d'acquisition ferme, 5 000 000 d'actions ordinaires de la Société détenues par SJ International, à un prix d'offre de 48,50 \$ l'action ordinaire (le « Prix d'offre »). SJ International a également octroyé aux preneurs fermes une option de surallocation qu'ils peuvent exercer dans les 30 jours suivant la date de clôture (au sens donné à cette expression ci-après) et qui leur permet d'acheter jusqu'à 750 000 actions ordinaires supplémentaires, au prix d'offre, pour couvrir les surallocations, s'il en est. Le placement secondaire a été réalisé le 21 février 2018 (la « date de clôture »). Compte tenu de ce placement, mais compte non tenu de l'exercice de l'option de surallocation, SJ International détenait environ 21 572 836 actions ordinaires de la Société, ce qui représentait environ 31,1 % de ses actions ordinaires en circulation. La Société n'a reçu aucun produit de ce placement.

Le 24 juillet 2018, la Société et SJ International ont annoncé qu'elles avaient conclu une convention avec un syndicat de preneurs fermes dirigé par Valeurs Mobilières TD inc., à titre de chef de file, relativement au placement secondaire, par SJ International, par voie d'acquisition ferme, de 8 445 911 actions ordinaires de la Société à un prix d'offre de 40,63 \$ par action ordinaire (le « placement dans le public »).

De façon concomitante, SJ International a vendu, dans le cadre d'un placement privé, un total de 13 126 925 actions ordinaires, à un prix correspondant au prix d'offre (le « placement privé concomitant »). Valeurs mobilières TD inc. a agi en qualité de chef de file et de mandataire exclusif dans le cadre du placement privé concomitant. De plus, le président et chef de la direction de la Société, Brian McManus, a acheté 50 000 actions ordinaires dans le cadre du placement privé concomitant.

Immédiatement après la clôture du placement dans le public et du placement privé concomitant, le 14 août 2018, SJ international a cessé d'être un actionnaire de la Société, et M. Tom A. Bruce Jones et M. Gianni Chiarva ont quitté leurs fonctions au sein du conseil d'administration de la Société.

## RUBRIQUE 10 OBLIGATIONS D'INFORMATION CONTINUE DU COMITÉ D'AUDIT

### 10.1 COMPOSITION DU COMITÉ D'AUDIT ET FORMATION ET EXPÉRIENCE PERTINENTES

Le comité d'audit de la Société est composé de M. George J. Bunze (président), de Mme Karen Laflamme, de M. James A. Manzi, Jr., de Mme Nycol Pageau-Goyette et de M. Simon Pelletier. Tous les membres du comité sont « indépendants » et ont des « compétences financières » au sens du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*.

**M. George J. Bunze**, comptable professionnel agréé (CPA, CMA) depuis mai 1968, est l'ancien chef des finances de Kruger Inc. (« Kruger »), fabricant de papiers pour publications et de papiers à usages domestiques, de produits en bois, d'énergie (hydroélectrique et éolienne) et de vins et de spiritueux. M. Bunze est actuellement administrateur et vice-président du conseil de Kruger, membre de son comité de direction et président du conseil consultatif de son comité d'audit. Auparavant, M. Bunze a été président du conseil d'administration, président du comité d'audit et président du comité de gouvernance et des candidatures du Groupe Intertape Polymer Inc. (« Intertape Polymer »), et a été membre du comité consultatif de FM Global du conseil d'administration de Factory Mutual Insurance Company.

**M. James A. Manzi, Jr.** est un diplômé de la Georgetown University School of Foreign Service et il détient un doctorat en jurisprudence du Georgetown University Law Center. Avant de prendre sa retraite en 2015, M. Manzi avait pratiqué le droit pendant 40 ans. Au cours de cette période, il a représenté des clients nationaux et internationaux dans les domaines de l'immobilier commercial, du droit des sociétés, du financement des sociétés, du financement de projets, et des fusions et acquisitions. Au cours des dix années qui ont précédé son départ à la retraite, M. Manzi a été un associé aux bureaux de Boston et de Tampa du cabinet Foley & Lardner, LLP, un cabinet national qui compte près de 1 000 avocats et dont le siège social est situé à Milwaukee, dans le Wisconsin. Au cours de cette période, il a agi comme avocat principal dans le cadre d'opérations de fusion et acquisition de plusieurs millions de dollars sur le marché des petites et moyennes entreprises.

**Mme Nycol Pageau-Goyette** est diplômée de l'Université de Montréal et administratrice agréée (Fellow). Elle a fondé des sociétés qui exercent des activités dans les domaines de la gestion (pour le compte d'organismes à but non lucratif) et de l'environnement (traitement et recyclage de déchets de sociétés de produits pharmaceutiques et cosmétiques), et elle en a été la principale actionnaire. Mme Pageau-Goyette a été administratrice de sociétés ouvertes et fermées et présidente du comité d'audit du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.), société de capital de risque.

**M. Simon Pelletier** détient un baccalauréat en génie des matériaux de l'université de Windsor et est vice-président principal, Ventes et exploitations nord-américaines, de Metso. Cumulant plus de 25 années d'expérience, M. Pelletier est responsable de ventes de services et de matériel totalisant 500 millions d'euros aux secteurs des mines et de l'industrie. M. Pelletier est également responsable de l'exécution d'opérations et de contrats de services spécialisés dans des sites d'exploitation minière et des sites de traitement minier. Cotée à la bourse d'Helsinki, Metso est un fournisseur mondial de technologies et de services auprès des secteurs des mines, de la construction, du pétrole et du gaz, qui emploie environ 12 000 personnes dans le monde et qui dégagne un chiffre d'affaires annuel d'environ 3,0 milliards d'euros.

**Mme Karen Laflamme** est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires (B.A.A.) de HEC Montréal et elle est membre de l'Ordre des CPA du Québec depuis 1986 (CA). Elle possède le titre d'administratrice de sociétés certifiée et elle a obtenu le titre de Fellow de l'Ordre des comptables professionnels agréés (FCPA) en 2012. Depuis 2016, elle est vice-présidente exécutive et chef des finances, Centres Commerciaux, chez Ivanhoé Cambridge (« Ivanhoé »), société qui exerce des activités d'investissement et de développement axées sur des entreprises, des biens et des projets immobiliers de premier plan à l'échelle mondiale. Elle s'est jointe à Ivanhoé en 2012 et y a occupé divers postes, notamment celui de vice-présidente exécutive, Gestion corporative et affaires institutionnelles, où elle était responsable des relations avec les investisseurs, de l'audit interne et de la gestion intégrée des risques.

## 10.2 MANDAT DU COMITÉ D'AUDIT

Le mandat du comité d'audit consiste à conseiller le conseil d'administration de la Société et à l'aider à l'égard de questions financières. À ce titre, le comité d'audit a la responsabilité, entre autres, de faire des recommandations au conseil d'administration pour ce qui est de la nomination et de la rémunération des auditeurs externes, d'examiner le processus d'information financière, de passer en revue les procédures de contrôles internes de la Société, d'évaluer la conformité de la Société aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») et d'informer le conseil d'administration à cet égard.

Dans le cadre de l'exécution de ses fonctions, le comité d'audit maintient des relations de travail efficaces avec le conseil d'administration, la direction et les auditeurs externes. Le mandat du comité d'audit est joint à la présente notice annuelle en Annexe « I ».

## 10.3 POLITIQUES ET PROCÉDURES D'APPROBATION PRÉALABLE

Le 5 mai 2004, le comité d'audit a donné son aval à des procédures en vue de l'approbation des services d'audit et autres services par les auditeurs externes (les « procédures »), puis les a modifiées par la suite en novembre 2013. En bref, les procédures énoncent que la mission d'examen à l'égard de l'audit annuel des états financiers consolidés de la Société doit être expressément approuvée annuellement au moyen de la signature d'une lettre de mission d'audit avec les auditeurs.

Les mandats du cabinet d'audit relatifs à la prestation, pour toute entité de la Société, de services qui sont compris dans l'une des catégories de services suivantes doivent être préalablement approuvés par le comité d'audit dans la mesure où le total des honoraires relatifs à l'un de ces mandats n'est pas censé dépasser 100 000 \$ :

- services fiscaux, par exemple conformité fiscale, consultations fiscales, prix de transfert, douanes et assises, services fiscaux aux expatriés;
- autres services tels que des vérifications diligentes et des enquêtes judiciaires.

Lorsqu'il y a approbation préalable, le président du comité d'audit doit être avisé le plus rapidement possible lorsque de tels travaux ont été entamés par les auditeurs.

Pour ce qui est des services visés par le paragraphe qui précède, lorsqu'il est prévu que les honoraires à l'égard d'une prestation de services déterminée dépassent un total de 100 000 \$, la direction de SJI ou ses auditeurs doivent solliciter une approbation préalable du comité d'audit afin de retenir les services des auditeurs. Lorsqu'une approbation préalable est nécessaire, le comité d'audit a délégué l'autorité de l'accorder au président du comité d'audit.

## 10.4 HONORAIRES DES AUDITEURS EXTERNES

Le tableau qui suit donne le détail des honoraires facturés à la Société par PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. pour les deux derniers exercices pour la prestation de divers services professionnels :

HONORAIRES	EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018	EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017
Honoraires d'audit	872 813 \$	875 000 \$
Honoraires pour services liés à l'audit	404 250 \$	102 389 \$
Honoraires pour services fiscaux	173 611 \$	342 715 \$
Autres honoraires	212 245 \$	15 047 \$
<b>TOTAL</b>	<b>1 662 919 \$</b>	<b>1 335 151 \$</b>

## **Honoraires d'audit**

Ces honoraires se rapportent, entre autres, à des services d'audit des états financiers consolidés et d'audit exigé par la loi, à des services fiscaux et à des consultations en matière comptable qui sont nécessaires en vue de réaliser l'audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada.

## **Honoraires pour services liés à l'audit**

Ces honoraires se rapportent, entre autres, à la vérification diligente sur le plan financier dans le cadre d'acquisitions et à des consultations portant sur les rapports financiers et les normes comptables.

## **Honoraires pour services fiscaux**

Ces honoraires visent, entre autres, des services professionnels en vue de la conformité fiscale, par exemple la préparation et l'examen de déclarations de revenus, de dépôts et de formulaires en matière fiscale ainsi que des consultations concernant les éléments à communiquer et les choix, notamment, ainsi que des conseils fiscaux en matière de fusions et d'acquisitions.

## **Autres honoraires**

Ces honoraires représentent la totalité des honoraires facturés à la Société pour l'ensemble des services autres que ceux qui donnent lieu à des honoraires d'audit, à des honoraires pour services liés à l'audit et à des honoraires pour services fiscaux.

## **RUBRIQUE 11 AGENT DES TRANSFERTS**

L'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres de la Société est Services aux investisseurs Computershare inc. (« Computershare »). Le registre des transferts des actions ordinaires de SJI que tient Computershare est situé à ses bureaux de Montréal, au Québec.

## **RUBRIQUE 12 CONTRATS IMPORTANTS**

Même s'il ne s'agit pas d'opérations importantes, des précisions sur les acquisitions des activités de traitement du bois de PFP et de WP, réalisées en février et en avril 2018, respectivement, sont fournies à la rubrique 3.1 « Historique triennal », de la présente notice annuelle.

Le 31 janvier 2018, la Société et SJ International, son actionnaire principal, ont conclu une convention de prise ferme avec un syndicat de preneurs fermes. Des précisions sur cette opération sont fournies à la rubrique 9.1 « Membres de la direction et autres personnes intéressés dans des opérations importantes », de la présente notice annuelle.

Le 24 juillet 2018, la Société et SJ International, son principal actionnaire à ce moment-là, ont annoncé qu'elles avaient conclu une convention avec un syndicat de preneurs fermes dirigé par Valeurs Mobilières TD inc., à titre de chef de file. Des précisions sur cette opération sont fournies à la rubrique 9.1 « Membres de la direction et autres personnes intéressés dans des opérations importantes ».

## **RUBRIQUE 13 INTÉRÊTS DES EXPERTS**

### **13.1 NOMS DES EXPERTS**

Les auditeurs de la Société, PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., société de comptables professionnels agréés, ont rédigé le rapport de l'auditeur indépendant aux actionnaires de SJI qui se trouve à la page 44 du rapport annuel 2018 de la Société. PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. a précisé qu'elle est indépendante de la Société au sens du Code de déontologie de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec.

## **RUBRIQUE 14 RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

Des renseignements supplémentaires concernant la Société sont disponibles sur SEDAR à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

Des renseignements supplémentaires, concernant, notamment, la rémunération des administrateurs et dirigeants et les prêts qui leur ont été consentis, le cas échéant, les principaux porteurs de titres de la Société, et les titres qui peuvent être émis aux termes de régimes de rémunération en actions, le cas échéant, se trouvent dans la circulaire de sollicitation de procurations de la Société à l'égard de sa dernière assemblée annuelle des actionnaires à laquelle les administrateurs ont été élus.

Des renseignements financiers supplémentaires sont fournis dans les états financiers consolidés de la Société et le rapport de gestion pour le dernier exercice complet.

## ANNEXE « I »

### STELLA-JONES INC.

(« la Société »)

#### MANDAT DU COMITÉ D'AUDIT

---

1. **Formation.** Le conseil d'administration peut nommer annuellement, à même ses membres, un comité d'audit formé du nombre de membres que le conseil d'administration peut établir à l'occasion, lequel ne doit pas être inférieur à trois.

Le comité d'audit établit sa propre organisation et ses propres procédures sauf tel que prévu dans les règlements administratifs de la Société ou selon ce qui peut être établi par ailleurs par le conseil d'administration.

2. **Mandat et durée.** Tous les membres du comité d'audit sont nommés par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut révoquer tout membre du comité d'audit avec ou sans motif valable. Toute vacance au sein du comité d'audit peut être comblée par le conseil d'administration. Le mandat de tous les membres du comité d'audit se termine à la clôture de chaque assemblée annuelle des actionnaires.

3. **Pouvoirs.** Le comité d'audit conseille le conseil d'administration, et l'aide, en ce qui a trait aux questions financières, notamment, sans limiter la généralité de ce qui précède, ce qui suit :

- examiner les recommandations des dirigeants de la Société quant à la nomination des auditeurs externes, vérifier l'indépendance des auditeurs externes et formuler des recommandations au conseil d'administration pour ce qui est de la nomination et de la rémunération des auditeurs externes qui doivent être nommés à chaque assemblée annuelle des actionnaires;
- surveiller les travaux des auditeurs externes dont les services sont retenus aux fins d'établir ou de délivrer un rapport de l'auditeur indépendant ou d'exécuter d'autres services d'audit, d'examen ou d'attestation pour la Société, y compris l'approbation du plan d'audit annuel et le règlement de différends entre la direction et les auditeurs externes au sujet de l'information financière;
- passer en revue avec les auditeurs externes la portée et le moment de prestation de leurs services d'audit ainsi que tous autres services qu'il leur est demandé d'exécuter, leur rapport sur les comptes de la Société après la finalisation de l'audit et les politiques et procédures de la Société concernant la comptabilité interne et les contrôles financiers, la discussion des compétences et de la polyvalence de la dotation en personnel dans les services de comptabilité et les services financiers, la discussion de la mise en œuvre de nouveaux systèmes comptables (p. ex., systèmes informatiques), la discussion de publications prospectives récentes de l'Institut Canadien des Comptables Agréés et leur incidence sur les états financiers de la Société, la discussion du besoin d'élargir la portée de l'audit à des secteurs qui dépassent ce qui est exigé aux termes d'un audit habituel exigé par la loi;
- approuver au préalable tous les services non liés à l'audit, excédant 100 000 \$, qui doivent être fournis à la Société ou à ses filiales par les auditeurs externes de la Société;
- examiner les états financiers annuels audités, les états financiers trimestriels intermédiaires non audités, les rapports de gestion annuels et intermédiaires, les attestations des documents intermédiaires et annuels du chef de la direction et du chef des finances, et les communiqués de presse annuels et intermédiaires quant aux résultats de la Société et faire rapport à ce sujet au conseil d'administration de la Société avant leur approbation par le conseil d'administration et avant leur communication aux autorités en valeurs mobilières, aux actionnaires et au public;

- s'assurer, à sa satisfaction, que des procédures convenables sont en place en vue de l'examen de la communication au public par la Société de l'information financière extraite ou dérivée de ses états financiers et évaluer périodiquement le caractère convenable de ces procédures;
  - passer en revue les procédures de contrôle internes de la Société et conseiller les administrateurs sur les pratiques et procédures en matière d'audit dans le cadre de la responsabilité qui incombe aux administrateurs de respecter leurs obligations morales et juridiques envers la Société;
  - examiner le respect de la Société à l'égard des Normes internationales d'information financière et informer le conseil d'administration à ce sujet;
  - se réunir périodiquement avec le directeur de l'audit interne de la Société et jouer un rôle de gérance en ce qui a trait à l'audit interne;
  - passer en revue et approuver les politiques en matière d'embauche de la Société concernant les associés, les employés et les anciens associés et employés des auditeurs externes actuels et antérieurs de la Société;
  - établir des procédures à l'égard de ce qui suit : (i) la réception, la conservation et le traitement de plaintes reçues par la Société au sujet de la comptabilité, des contrôles comptables internes ou de l'audit et (ii) la présentation confidentielle, sous le couvert de l'anonymat, par les employés de la Société de leurs préoccupations concernant des points discutables en matière de comptabilité ou d'audit;
  - examiner le caractère exact et fiable des données qui doivent être communiquées à des parties intéressées;
  - examiner la relation existante entre les comptables externes, les comptables internes, s'il en est, et les employés;
  - examiner les plans élaborés par la direction concernant toutes exigences à l'égard de la révision de pratiques comptables.
4. **Imputabilité des auditeurs externes.** Les auditeurs externes sont imputables, en bout de ligne, au conseil d'administration et au comité d'audit, en leur qualité de représentants des actionnaires.
  5. **Résolution signée.** Une résolution écrite signée par l'ensemble des membres du comité d'audit qui sont habiles à voter à l'égard de cette résolution à une réunion du comité d'audit est aussi valable que si elle avait été adoptée à une réunion du comité d'audit. Un exemplaire de chaque résolution dont il est question dans le présent paragraphe est conservé avec les procès-verbaux des réunions du comité d'audit.
  6. **Président, quorum et procédure.** Le comité d'audit a le pouvoir de nommer un président et un vice-président, de fixer son quorum, lequel se compose d'au moins la majorité de ses membres, et de fixer sa propre procédure.
  7. **Réunions.** Les réunions du comité d'audit peuvent être tenues au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Canada ou à l'extérieur que peut établir le comité d'audit à l'occasion. Les réunions du comité d'audit peuvent être convoquées par le président de la Société, le président du comité d'audit ou deux (2) membres de ce dernier, ou suivant leur directive.

Révisé et approuvé par le conseil d'administration le 11 décembre 2018.